



Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao et huile de palme à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire

Aide-mémoire de la mission #2

Olivier BOUYER et Charlotte MARTIN – 15 au 23 avril 2015



Coordination nationale REDD+ de la
République de Côte d'Ivoire



Facilité UE-REDD+, Institut européen de
la forêt (EFI)

Avril 2015



SYNTHÈSE	2
1. RAPPEL DES TDR ET DES CONCLUSIONS CLEFS DE LA PRÉCÉDENTE MISSION	3
1.1. Act. 1.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested (palm oil value chain)	3
1.2. Act. 2.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested (cocoa value chain)	3
1.3. Conclusions clefs de la mission #1 – 5 au 14 mars 2015	3
2. CR DES ENTRETIENS	4
2.1. CURAT - 14/04/15 – 20h30 à 22h30	4
2.2. OLAM - 15/04/15 – 9h à 10h	4
2.3. Mondelez - 15/04/15 - 10h30 à 12h	5
2.4. SEP REDD+ - 15/04/15 - 12h à 12h30	6
2.5. Cémoi- 15/04/15 - 14h à 15h30	6
2.6. PalmCI - 16/04/15 - 10h à 11h30	8
2.7. Cargill - 17/04/15 - 9h à 10h30	9
2.8. Barry Callebaut - 17/04/15 - 11h à 13h	9
2.9. AFD - 17/04/15 - 14h à 15h30	10
2.10. ICRAF - 17/04/15 - 16h à 17h30	10
2.11. Wild Chimpanzee Foundation (WCF) - 20/04/15 - de 9h à 12h	12
2.12. Mondelez - 20/04/15 (suite) - 14h à 15h30	13
2.13. ECOM - 20/04/15 - 16h30 à 18h	14
2.14. AFD - 21/04/15 (suite) - 10h à 13h30	14
2.15. BAD - 21/04/15 - 14h à 15h	15
2.16. PalmCI - 22/04/15 - 15h à 16h30	16
2.17. Mondelez - 23/04/15 - 10h à 11h30	17
ANNEXE 1 – AGENDA DE LA MISSION	18
ANNEXE 2 – CARTE DES STOCKS DE C DES ZONES BOISÉES ET COOPÉRATIVES PILOTES	19
ANNEXE 3 – DRAFT D'ACCORD TRIPARTITE - PROMOTION DU CACAO 0 DÉFORESTATION EN RCI	23

Synthèse

Dans l'Étude coûts-bénéfices de la REDD+ en RCI et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières (SalvaTerra, 2014), en se basant sur des données du MINEF (2012) et de SOFRECO (2008), on estime que le couvert forestier du pays en 2013 est d'un peu plus de 4 Mha, répartis entre Domaine public de l'Etat (DPE. 3,04 Mha) et Domaine foncier rural (DFR. 1,03 Mha). De plus, la récente cartographie du carbone forestier aérien pantropical menée par le *Woods Hole Research Centre* (WHRC, 2012) à partir d'échantillonnage de terrain, de transects LiDAR et d'images MERIS amène à penser que les stocks de C forestier aérien de la majeure partie du Sud du pays sont supérieurs à 35 tC/ha (seuil retenu par GAR pour distinguer les *High Carbon Stock – HCS – Forests* dans le cadre de son engagement 0 déforestation. GAR et SMART, 2012). Quelques illustrations en Annexe 2.

Protéger les forêts ivoiriennes du DPE et DFR, même dégradées mais susceptibles de bénéficier d'actions de régénération naturelle assistée via mise en défens, a donc un sens. L'approche 0 déforestation présentée à nombre d'acteurs (agro-industriels, bailleurs, centres de recherche) suscite généralement l'enthousiasme.

Dans la filière huile de palme, les opérateurs ne sont pas prêts à s'engager, leur production étant principalement écoulée sur le marché sous-régional où la demande pour des produits à haute valeur environnementale n'est pas encore très développée. Néanmoins, le fait que le DG de PalmCI, principal opérateur de la filière, accepte de recevoir la mission et d'échanger sur l'approche 0 déforestation témoigne de l'intérêt apporté à la démarche. Des échanges réguliers pourront permettre de tenir ces industriels informés et de se positionner le moment venu.

Dans la filière cacao, quatre opérateurs sont prêts à s'engager : Mondelez souhaitant impliquer deux de ses trois fournisseurs intéressés (Barry Callebaut et/ou Cargill et/ou ECOM), et Cémoi. Un draft d'accord a déjà été discuté avec Mondelez et sera envoyé sous peu à Cémoi, afin d'officialiser ces engagements. L'ONG *Wild Chimpanzee Foundation* (WCF) s'est dite prête à jouer le rôle d'Observateur indépendant et un draft d'accord lui a également été envoyé pour avis. Enfin, Mondelez s'est dit prêt à cofinancer les 18 premiers mois du projet et l'AFD s'est dite prête à cofinancer les 5 ans du projet.

Dans le court terme, il est donc proposé : (i) De recueillir les avis de toutes les parties impliquées (MINESUDD, WCF, Opérateurs) et produire un draft V2 pour signature, (ii) De recueillir des informations cartographiques sur les possibles coopératives pilotes afin de sélectionner celles où les enjeux sont les plus forts, (iii) De programmer une mission de terrain de J. MAURICE, H. DIBY et C. MARTIN entre le 8 et le 21 juin, afin de visiter les zones pilotes.

1. Rappel des tdr et des conclusions clefs de la précédente mission

La 2nde mission avait pour objectif d'avancer autant que possible sur les actions 1.1 et 2.2 de l'étude, dont le contenu ci-dessous est extrait de l'offre technique. Sont aussi rappelées les conclusions clefs de la précédente mission, qui portait sur les actions 1.1 et 2.1

1.1. Act. 1.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested (palm oil value chain)

The diagnostic carried out for the 3rd palm oil plan gives the following age-class distribution of Industrial plantations (PI) and Community plantations (PV), for the three major agribusiness firms in the palm oil sector. In terms of PI, PALMCI, PALMAFRIQUE and SIPEFCI cover 56,000 ha, i.e. 94% of the PI area in 2010. Among the three agribusiness firms, PALMCI is far above in terms of PI, followed by SIPEFCI, which plantations are more recent than PALMAFRIQUE. In terms of PV, PALMCI covers 122,500 ha, i.e. 69% of the 179,000 ha of the PV area in 2010. The two others share the remaining 31%, with unknown proportions (information not gathered during the REDD+ costs/benefit study implemented in 2013).

Contacts will be made with the three agribusiness firms, in order to assess their level of sensitivity to the concepts of Corporate Social Responsibility (CSR) and "0-deforestation" and their willingness to engage in a voluntary process to promote a forest-friendly commodity supply chain. At this stage, the REDD+ costs/benefits simulator (still under development by SalvaTerra at the time of the tender, it should be ready by mid-November 2014) will allow to objectify discussions on the costs/benefits associated with different cropping practices, including a "0-deforestation" one.

The reasons (strategic, commercial, technical, ethical, etc.) explaining why large agribusiness companies such as WILMAR have taken such "zero deforestation" commitments will also be presented, so that the agribusiness firms measure well the interest to enter into this voluntary process, a priori more restrictive than the RSPO but also more profitable in terms of demonstrating their CSR and increasing their market shares.

The biggest agribusiness company in the palm oil sector in Côte d'Ivoire, PALMCI, already informally expressed interest to engage in a "0-deforestation process" and will be subject to a special attention. Anyway, the two other companies as well as the representatives of the AIPH and the RSPO will be consulted.

1.2. Act. 2.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested (cocoa value chain)

The situation is much more complex in the cocoa sector compared to the palm oil sector, because the operators are much more numerous. According to the Technical Committee created within the Conseil Café Cacao (Resolution n°13-14 of 27 June 2013), 33 farmers' cooperatives, 55 exporters, and 468 buyers have been approved for the 2013-2014 campaign. In order to get to the point as soon as possible, proactive agribusiness firms will be contacted in priority: Mars, Mondelez, Cémoi, etc. As for the palm oil value chain, similar initiatives in Liberia or Indonesia will be presented and the REDD+ costs/benefits simulator will be used to facilitate discussions on the costs/benefits.

1.3. Conclusions clefs de la mission #1 – 5 au 14 mars 2015

Engagements 0 déforestation : deux sociétés dans la filière huile de palme (PALMAFRIQUE et PALMCI) et quatre dans la filière cacao (Cémoi, Mondelez, OLAM et CARGILL) se sont montrées intéressées par l'approche 0 déforestation. Concernant Cémoi, les futures discussions devront s'attacher à savoir si l'entreprise peut intégrer la réduction de la déforestation à ses objectifs ou si l'action se limitera à l'intégration d'arbres dans les cacaoyères. Concernant Mondelez et OLAM, les personnes rencontrées semblent avoir suffisamment de latitude pour faire avancer les discussions sur un partenariat, avant validation par leur direction. Dans les autres cas, l'intérêt exprimé par les interlocuteurs doit être validé par leur direction, afin de pouvoir aller plus loin dans les échanges.

L'identification des entreprises impliquées se fera sur la base de leurs motivations et capacités. Une cartographie des acteurs permettrait cependant de cibler les plus importantes. Or, les premières informations nécessaires pour ce travail, à savoir les listes des acteurs et les estimations de leurs transactions, sont considérées comme confidentielles par les interprofessions (AIPH, CCC). L'appui du SEP-REDD+ est sollicité pour leur obtention.

Malgré tout, afin de conserver un maximum de temps pour la mise en œuvre des accords de partenariat, ces accords doivent être discutés dès maintenant avec les entreprises volontaires. Nous choisissons pour l'instant de n'écarter que Mars (aucun intérêt exprimé), afin de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier.

Norme cacao durable : La revue des standards UTZ et *Rainforest Alliance* confirme qu'ils ne se donnent pas les moyens de lutter contre la déforestation, que ce soit dans les critères et indicateurs choisis ou dans les moyens de vérification de la conformité à ces critères et indicateurs. La bibliographie et les entretiens confirment que les standards ne s'attaquent pas à l'enjeu de la déforestation en RCI et que l'engagement 0 déforestation est pertinent.

Depuis l'élaboration du Programme 2QC, aucun élément nouveau sur la norme n'a été produit. Les objectifs du CCC et des autres acteurs vis-à-vis de cette norme ne sont pas précisés. Toutes les réflexions sont suspendues, en attente de la production d'un consultant dont personne ne sait s'il a été recruté. Il faudrait savoir si le processus est toujours en cours : quels sont les derniers résultats du groupe de travail normes du PPPP ? Le consultant norme a-t-il été recruté et, si oui, quels sont ses TdR et son calendrier ?

2. CR des entretiens

L'agenda complet de la mission est présenté en **Annexe 1**. Comme souligné dans l'aide-mémoire de la précédente mission, nous n'avons pas contacté Mars (peu d'intérêt exprimé) ni Nestlé (pas d'achat de cacao en Côte d'Ivoire). Nous avons par ailleurs essayé de fixer sans succès des rendez-vous avec SIPEF-CI (accord initial pour un rendez-vous, puis décommande de dernière minute sans vraiment d'explication) et PALMAFRIQUE (aucune réponse, ce que nous avons interprété comme un manque d'intérêt). La fixation de rendez-vous avec Barry Callebaut a été assez longue. Finalement, en dehors de SIPEF-CI et PALMAFRIQUE, tous les rendez-vous prévus ont été menés.

2.1. CURAT - 14/04/15 – 20h30 à 22h30

Personne rencontrée : Hyppolite DIBY (enseignant-chercheur au CURAT)

Sujets discutés :

Le Centre universitaire de recherche et d'application en télédétection (CURAT), logé au sein de l'Université d'Abidjan, est membre du consortium SalvaTerra chargé d'exécuter la présente étude, et également impliqué dans le Système national de surveillance des terres (SNST) en cours de mise en place dans le cadre du processus REDD+ (et ayant vocation à fournir des données utiles pour le secteur agricole).

Le SNST devrait disposer sous peu d'équipements achetés par le projet GEOFORAFRI (projet de renforcement des capacités des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre en matière de télédétection forestière, financé par le FFEM et mis en œuvre par l'IRD) et être appuyé par un appui ciblé de la FAO dans le cadre du programme UN-REDD. L'AFD et le Gouvernement ivoirien, dans le cadre du processus C2D, pourraient également appuyer les capacités et infrastructures utiles en matière de suivi du couvert forestier (si levée de conditionnalité liée aux conditions de mises en œuvre du « déguerpissement » des Forêts classées).

Une suite des projets d'Observation satellitaire des forêts tropicales (OSFT, financé par l'AFD et mis en œuvre par Airbus Industrie – maître d'œuvre – et un consortium IGNFI-IGN-IRD-CNES – maître d'ouvrage délégué) et GEOFORAFRI devrait voir le jour prochainement (projet d'observation satellitaire des forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest) et permettre l'acquisition d'images SPOT 6 et 7 de haute résolution (10 m), selon des modalités et échéances qui restent encore à définir. Ces images devraient a priori permettre de faire un suivi fin du couvert forestier.

Analyses et suite à donner : (resp. : Olivier) confirmer ces informations (appuis C2D, GEOFORAFRI et OSFACO) avec l'AFD (Valérie REBOUD) et l'IRD (Benoît MERTENS).
--

2.2. OLAM - 15/04/15 – 9h à 10h

Personnes présentes : Andrew BROOKS (Directeur de la durabilité du cacao - RCI), Julie GREENES (Responsable développement durable - Groupe), Olivier BOUYER (OB), Charlotte MARTIN (CM)

Sujets discutés :

OLAM a déjà engagé des actions allant dans le sens de l'étude proposée, notamment (i) la participation au groupe *Cocoa Action* (Cf. <http://worldcocoafoundation.org/about-wcf/cocoaaction/>) qui réunit 12 chocolatiers pour harmoniser et synchroniser leurs activités (notamment sur la fertilisation raisonnée des cacaoyères), (ii) le respect des huit critères du OLAM *Livelihood Charter* (Cf. <http://olamgroup.com/sustainability/olam-livelihood-charter/>) et (iii) la protection de la Forêt classée de Yao Besso au Ghana avec *Rainforest Alliance* (certification du cacao autour des zones de forêt et politique de reboisement des zones frontalières). Ils réfléchissent à l'opportunité de développer de telles approches en RCI et suivent dans ce cadre avec intérêt ce que fait Barry Callebaut en bordure du Parc de Taï avec GIZ.

Avec l'aide du CIRAD et d'IDH (Cf. <http://www.idhsustainabletrade.com>). Contact : Just VAN HEYSEN, Utrecht – Pays-Bas), OLAM mène une analyse sur l'amélioration des sols via l'identification de cinq à six formulations d'engrais adaptées, notamment en potassium et azote, deux éléments qui font défaut dans les sols et sont peu pris en compte dans les formulations d'engrais classiques. Le rapport est attendu pour juillet 2015. D'après les résultats préliminaires, il semble qu'il y ait de grosses variations par coopératives et par régions (60 sites pilotes, choisis dans 12

coopératives : trois au Sud-Ouest, trois à l'Ouest, trois au Centre, trois à l'Est). Ceci ne les surprend pas outre mesure, car la carte des sols dressée dans les années 1970 par le CIRAD faisait déjà état d'une forte hétérogénéité des sols.

Par ailleurs, toujours avec le soutien d'IDH, OLAM fait la cartographie des Forêts classées situées dans ses zones d'approvisionnement afin d'identifier la part de cacao provenant des infiltrations, et – plus globalement (en RCI, mais aussi au Ghana, en Equateur, en Indonésie) - OLAM développe un SIG appelé OFICE (OLAM Farms Information Centre), afin de suivre les aspects sociaux et environnementaux liés à la production de cacao. A l'heure actuelle, OLAM RCI travaille avec 250 coopératives de cacaoculteurs, dont 112 certifiées UTZ ou *Rainforest Alliance* (ce qui vient en plus des huit critères du OLAM *Livelihood Charter*).

Andrew souligne la forte expansion de nouvelles coopératives dans les zones de Cavally et Duékoué : cinq ans en arrière, 85% du Parc de Taï était intact quand on survolait par avion, désormais on parle d'infiltrations et de sortie de cacao par la mer...Il est toujours en discussion avec Mbalo NDIAYE de Mondelez pour participer à l'étude 0 déforestation. Si c'est un go du côté de Mondelez, OLAM aussi est partant (en incluant IDH dans l'accord idéalement). Andrew est un peu déçu par le peu de motivation des chocolatiers en aval et salue la proactivité de Mondelez. L'accord tripartite devra quand même être validé par leur siège de Londres, mais ce sera a priori fait sans problème.

Analyses et suites à donner : OLAM est partant pour un accord tripartite, si présence de Mondelez et d'une tierce partie validée par le siège OLAM de Londres. OLAM va contacter Mondelez pour se situer et attend un premier draft d'accord. Il faudrait par ailleurs demander à Andrew (resp : Charlotte) : (i) les premiers résultats de l'étude CIRAD sur la fertilisation des sols (qu'OLAM signe un Accord ou pas), (ii) le contact de Just VAN HEYSEL d'IDH et des éléments sur leur travail de cartographie des FC (en cas d'Accord), (iii) la liste et localisation de leurs 250 coopératives, si cela n'est pas confidentiel (Idem), (iv) des éléments sur leur SIG OFICE, afin de comprendre comment il est structuré et comment il pourrait s'articuler avec nos travaux (Idem).

2.3. Mondelez - 15/04/15 - 10h30 à 12h

Personne présentes : Mbalo NDIAYE (Directeur pays / *Cocoa life lead*), OB, CM, Jean-Paul AKA – SEP REDD+ (JPA), Eric KONAN – SEP REDD+ (EK), Alain KARSENTY – CIRAD (AK)

Sujets discutés :

Mbalo rappelle l'engagement de Mondelez de ne plus acheter de cacao issu des Forêts classées et d'intégrer la traçabilité environnementale dans la démarche *Cocoa Life*, surtout axée pour le moment sur des aspects sociaux et économiques. Mondelez a été très touché par des attaques sur le travail des enfants et tient à prévenir d'autres risques d'image en impliquant ses fournisseurs. En tant que chocolatier, Mondelez est conscient de son pouvoir d'entraînement des entreprises amont et veut jouer le rôle de relais.

En RCI, Mondelez achète du cacao auprès de (NB : Mbalo ne veut pas révéler les volumes d'achat) :

- Cargill (acheteur de fève et transformateur) : approvisionnement dans les zones d'Aboisso et de Duékoué. Cargill s'appuie sur les agents de l'ANADER pour diffuser des nouvelles pratiques culturelles ;
- Barry Callebaut (acheteur de fève et transformateur) : approvisionnements dans les zones de Djegonefla, de Gagnoa, de Divo, etc. Barry Callebaut a ses propres agents de terrain et collecte des informations socio-économiques fiables. Andres TSCHANNEN (resp. des appro via planteurs isolés) et Audrey LAGAUCHE (resp. des appro via coopératives) pourraient être rencontrés, notamment Andres qui est très sensible aux questions de déforestation ;
- ECOM (acheteur de fève et transformateur) : approvisionnements dans les zones de Daloa et Meagui. ECOM a lui aussi ses propres agents de terrain et fait de la vulgarisation agricole. Les personnes contacts sont MM. Emmanuel TOURE et Alexis KOFFI.

OLAM (acheteur de fèves et transformateur) devrait devenir fournisseur de Mondelez seulement à partir de 2016. D'après Mbalo, ces quatre fournisseurs opèrent sur des zones assez différentes et leurs flux d'approvisionnement se croisent a priori peu.

Questionné par AK sur le périmètre attendu de mise en œuvre (national vs local), Mbalo répond qu'il souhaite démarrer au niveau local. D'après lui, le plus pertinent serait de travailler sur deux zones d'approvisionnement adjacentes (ECOM et/ou Barry Callebaut et/ou Cargill), du côté de Bokoué, Naoua (proche de San Pedro, Meagui).

Questionné par AK et JPA, Mbalo est d'accord avec l'idée que la zone pilote pourrait également bénéficier des PSE qui pourraient être mis en place dans les prochains mois. Il est par ailleurs partisan d'une implication du CCC dans l'accord, selon des modalités à définir. Il est OK avec l'idée qu'une tierce partie vérificatrice soit présente dans l'accord, quelle qu'elle soit, sous couvert d'une définition claire des rôles/responsabilités de chacun dans l'Accord. Il est par ailleurs d'accord avec l'idée de cofinancer l'étude.

Analyses et suites à donner : Mondelez donne son feu vert pour que SalvaTerra identifie un ou deux de ses fournisseurs et une zone pilote. Trois fournisseurs auront été rencontrés d'ici la fin de la semaine (Barry Callebaut, Cargill et OLAM. ECOM n'a pas donné pas suite aux demandes de RDV. Ils sont en plein déménagement d'après Mballo) : une nouvelle rencontre est prévue le lundi 20 avril à 15h pour (i) faire le point sur l'identification des un ou deux fournisseurs qui pourraient être impliqués, (ii) pré-identifier une zone pilote, (iii) discuter sur un draft d'accord tripartite qui sera préparé d'ici là.

2.4. SEP REDD+ - 15/04/15 - 12h à 12h30

Personne présentes : Lucien DJA (Adjoint du SEP-REDD), OB, CM, Jean-Paul AKA – SEP REDD+ (JPA), Eric KONAN – SEP REDD+ (EK), Alain KARSENTY – CIRAD (AK)

Sujets discutés :

En l'absence de Marcel YAO, SEP REDD, Lucien DJA souhaite une bonne arrivée aux missionnaires. S'ensuivent quelques échanges protocolaires.

En synthèse de la discussion avec Mondelez, les participants s'accordent sur l'idée que les zones d'expérimentation pour l'étude 0 déforestation pourraient être idéalement situées dans des zones (i) de couvert forestier à fort taux de déforestation, (ii) incluses dans les futurs projets REDD+ (BM/ER-PD, FIP), (iii) en chevauchement (idéalement total) des zones d'expérimentation pour l'étude PSE.

Une discussion ouverte s'engage sur la question des itinéraires techniques alternatifs : OB souligne le fait que l'ombrage est une pratique qui pourrait potentiellement être promue (parmi d'autres pratiques visant à améliorer le matériel végétal, la disponibilité et l'accès à l'eau, au soleil, aux éléments minéraux, etc.) et que le moyen ne doit pas être considéré comme un fin en soi, au risque de planter quelques arbres d'ombrage dans des cacaoyères, sans protéger les forêts avoisinantes si les rendements n'augmentent pas et ne se stabilisent pas de façon durable.

AK réagit en expliquant que les PSE pourraient financer de l'ombrage dans les cacaoyères situées dans des zones déjà déboisées, mais aussi des itinéraires techniques alternatifs qui ne seraient pas nécessairement axés sur l'ombrage si l'enjeu est de protéger des forêts avoisinantes d'une possible expansion. Il rappelle qu'une stagiaire de François RUF du CIRAD fait une compilation des données existantes en matière d'itinéraires techniques en cacao.

Une dernière discussion porte sur la mise à disposition de données par le CCC et l'AIPH : JPA explique que le CCC est plus puissant qu'un Ministère, n'a pas l'habitude de communiquer et de transmettre des informations et qu'il faut donc peu compter sur lui pour la suite des travaux. Les mêmes constats sont faits concernant l'AIPH (dans une moindre mesure certes, son influence étant moins forte que le CCC).

Analyses et suites à donner : Les zones pilotes pour l'étude 0 déforestation pourraient être idéalement situées dans des zones (i) de couvert forestier à fort taux de déforestation, (ii) incluses dans les futurs projets REDD+ (BM/ER-PD, FIP), (iii) en chevauchement (idéalement total) des zones d'expérimentation pour l'étude PSE. Les PSE pourraient financer un large panel d'itinéraires techniques alternatifs, pour peu que ce qui est promu cadre avec le contexte local. Il n'y a pas grand appui à attendre du CCC et de l'AIPH.

2.5. Cémoi- 15/04/15 - 14h à 15h30

Personnes présentes : Philippe METRAL (Directeur cacao durable), OB, CM, JPA

Sujets discutés :

Implantation : Cémoi dispose de 18 centres de fermentation, cinq à l'Ouest, six de San Pedro à Abidjan, sept à l'Est. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Transparence (Cf. infra), TFT est en train de faire une « photographie » des coopératives (composition, production revenus, etc.), en vue d'élaborer des programmes d'actions ad hoc. Cette étude sera revue par une tierce personne, afin de crédibiliser la démarche.

Forêts classées et 0 déforestation : D'après Philippe, il faut éviter de labéliser « 0 déforestation » du cacao qui serait justement issu de Forêts classées... Cela étant dit, le problème du « déguerpissement » reste entier et complexe, car des planteurs ont payé pour s'installer dans les Forêts classées et réagiront violemment si expulsion. Pour pérenniser les acquis de mesure 0 déforestation, il faut éviter l'effet rebond : celui-ci est a priori limité car la main d'œuvre est limitante (on le voit lors des périodes décabossage).

Greffage : La pratique de greffage est interdite en RCI par le CCC, afin de limiter la propagation du *Swollen Shoot*. Pourtant, cela permettrait d'augmenter drastiquement les rendements et donc les surfaces nécessaires.

Programme Transparence : Cémoi s'y est engagé depuis février 2015. Le point d'attaque est l'amélioration des conditions de vie du cacaoculteur, pas la protection de l'environnement. Ce programme inclut notamment (i)

L'intensification de la production de cacao ; (ii) La diversification des revenus agricoles, source de sécurisation-pérennisation d'une exploitation agricole ; (iii) L'accès à l'eau potable ; (iv) La scolarisation.

Programme PACTS : Il vise à améliorer la qualité et la traçabilité des produits. Comme Cémoi est le seul chocolatier installé en RCI (et donc le seul à maîtriser les flux du champ à la tablette), il veut promouvoir un cacao fin (équivalent à ceux produits en Equateur, à Sao Tomé, etc.). Pour y arriver, Cémoi vise une traçabilité de 100% de son cacao d'ici 2017. Pour tous les cacaos, on devra pouvoir remonter à la coopérative correspondante, ceci pour chaque container de 23 tonnes ! Il existe un volet environnemental dans ce Programme, sur lequel Cémoi promeut surtout l'agroforesterie. Philippe souligne le paradoxe d'avoir promu la cacaoculture plein soleil, alors que le cacaoyer est un arbre d'ombrage à la base. Ils testent différents arbres d'ombrage (notamment de l'hévéa. Plutôt des arbres forestiers près des forêts, des arbres fruitiers en zone dégradée) et des cultures associées.

Choix de la zone pilote : Si Cémoi s'engageait dans l'étude 0 déforestation, les facteurs qui conditionneraient la taille et le choix de la zone seraient les suivants :

- Limitation des chevauchements de zones d'approvisionnements entre différents acheteurs. Ce sera difficile, car il y a toujours au moins deux à cinq acheteurs par zone...
- Présence de forêts menacées par la déforestation ;
- Faisabilité du suivi de la déforestation. Par ex, sur une zone de 30 x 30 km = 90 000 ha boisée à 50% avec 3% de déforestation annuelle, ce sont 150 ha qui sont déboisés chaque année. Si on veut distinguer une baisse de 50% de la déforestation historique, il faudrait identifier les 75 ha correspondants sur les 90 000 ha, soit un changement sur moins de 0,1% de la zone...Il faut donc une zone qui ne soit ni trop grosse ni trop petite ;
- Bonne connaissance de la zone : centre PACTS dans l'idéal, piloté par un ingénieur agronome, avec trois coopératives par centre (et dont toutes les plantations seront cartographiées dans le court terme). On pourrait travailler avec quelques milliers de planteurs, dont moins d'une centaine mettrait en œuvre des essais pilotes ;

Itinéraires techniques alternatifs : tout le monde s'accorde sur l'importance de s'appuyer sur les travaux de recherche antérieurs ; des références existent, mais leur mise en application en milieu paysan et l'étude de leurs associations est a priori réduite et donc pertinente dans le cadre de l'étude.

Crédit carbone : Philippe pose la question de la possible valorisation des crédits carbone par Cémoi ? Il est indiqué que cette valorisation est dans le champs des possibles (dans des conditions à définir avec le Gouvernement et les promoteurs de projets REDD+, FCPF et FIP notamment...Pour peu que ces projets voient le jour, ce qui est encore incertain), mais que le cours du crédit carbone forestier est très bas. Le principal bénéficiaire viendrait a priori de la sécurisation des parts de marché pour du cacao 0 déforestation.

Retour post-réunion : Par email daté du vendredi 23/04 au soir, Philippe donne le feu vert de Cémoi pour s'engager dans l'étude, après avoir consulté M. Jonas MVA MVA, Resp. cacao durable monde pour Cémoi :

« Merci de cette présentation. Je suis désolé du retard de ma réponse mais comme je vous l'avais indiqué lors de la réunion j'ai dû au préalable prendre l'avis de notre siège. En premier lieu je voudrais vous confirmer l'intérêt de Cémoi pour votre démarche dans le cadre du Projet RED+ qui rejoint nos préoccupations et les objectifs de notre programme Transparence.

Comme je vous l'avais indiqué nous sommes en discussions avec différents partenaires prêts à nous accompagner dans un plan d'action sur 5 ans (2015-2020) sur différents domaines d'intervention : protection de l'environnement, renforcement des capacités des coopératives, amélioration des conditions de vie du planteurs...Nous sommes prêts à collaborer avec SalvaTerra pour la mise en œuvre du projet pilote bien que la durée de 16 mois ne cadre pas vraiment avec notre propre calendrier. Nous vous proposons de mener ce projet sur l'une des deux zones suivantes :

- la zone de Bianouan, à l'Est avec deux de nos centres PACTS : Appouasso et Songan. Ils sont proches d'une large forêt constituée de plusieurs Forêts classées contiguës dont celles de Songan et de Tamin. Elles sont certainement fortement dégradées mais il reste vraisemblablement des parties encore boisées. Les centres travaillent en étroite collaboration avec 4 coopératives ;

- la zone de Fresco de Fresco avec deux de nos centres PACTS : Zegban et Goménébéry qui pourraient servir de points d'ancrage aux actions de terrain. Ils sont proches des Forêts classées d'Okromodou et de Port Gauthier le long de la côte, mais il faudrait vérifier ce qu'il en reste vraiment. Ils travaillent en étroite collaboration avec deux Coopératives.

Les centres travaillent en liaison étroite avec deux coopératives. La zone est fortement infestée par le Swollen shoot. Nous attendons votre retour sur ces propositions »

Analyses et suites à donner : L'intérêt pour l'étude 0 déforestation est confirmé. (Resp : Olivier) : envoyer un draft d'accord à Philippe pour avis

2.6. PalmCI - 16/04/15 - 10h à 11h30

Personnes présentes : Adingra EPINZAGNE (Directeur qualité et développement durable), Michel MUKENGE (Responsable développement durable et manager audit), OB, CM

Sujets discutés :

Politique environnementale de PalmCI : PalmCI est engagé dans la démarche ISO 14001 (système de management environnemental) depuis 2007. D'après Adingra, il s'agit d'une démarche visant à limiter au maximum l'extension des PV et PI sur la forêt et à privilégier la conversion des zones de friches ou le renouvellement des anciennes plantations en fin de production. PalmCI a une volonté d'extension des PI sur des zones agricoles hydromorphes et doit donc adapter cette stratégie à ses engagements environnementaux. La cartographie des PV est en cours et seule la zone Sud-Est est déjà cartographiée. Michel rappelle que PalmCI a stoppé un projet à Tanoué (zone en bordure du Ghana, où il possédait du foncier) en 2008, après que la nécessité de protéger un singe (Columbus) ait été soulevée par une ONG locale, RASPASI (soutenue par le Centre suisse de recherche)...Façon de souligner que PalmCI a fait des efforts environnementaux par le passé. Le fait de dire que l'ISO 14001 prévoit des clauses particulières en matière de lutte contre la déforestation paraît excessif, cette norme portant sur un système de management environnemental.

Extension des PV et PI : Auparavant chaque structure agroindustrielle avait un périmètre d'action autour de ses huileries, aujourd'hui, tous les acteurs s'approvisionnent sur des zones communes. 3/4 des plantations de PalmCI sont villageoises, avec de petites surfaces (de 1 à 5 ha). L'extension de ces PV est aujourd'hui limitée ou sur des jachères, le renouvellement se faisant souvent sur les mêmes surfaces. Le vrai enjeu porte sur les petits propriétaires terriens qui se lancent dans la culture du palmier : ce sont eux qui doivent être visés, eux qui représentent un danger pour la conversion de nouvelles terres. Or, il est difficile de les empêcher de déboiser : ni l'Etat, ni PalmCI, ni les coopératives (auxquelles l'adhésion est volontaire) ne peuvent s'y opposer. Quant aux PI, les projets d'extension sont réduits (1 500 à 2 000 ha dans les prochaines années, dans des zones agricoles à l'Est). Ci-dessous sont présentées les surfaces par blocs en 2014 :

Site	Plantations 2014 (ha)	
	PI	PV
BLIDOUBA	2 891	12 747
BOUBO	4 617	25 077
EHANIA	11 539	33 494
GBAPET	1 433	8 398
IBOKE	5 529	12 749
IROBO	7 962	11 760
NEKA	2 813	11 932
TOUMANGUIE	2 957	21 800
TOTAL	36 784	116 157
152 941	24%	76%

Perception de l'étude 0 déforestation : D'après Michel, c'est intéressant, mais il ne faut pas trop d' « embuches » pour PalmCI et les planteurs, sinon ces derniers iront vendre aux concurrents. De plus, l'essentiel de l'huile est vendue sur le marché régional, donc il y a a priori un intérêt faible pour les produits 0 déforestation. Enfin, comme expliqué précédemment, PalmCI a peu de maîtrise sur les PV, notamment les nouveaux entrants. Pour illustrer ce fait, Michel et Adingra rappellent que PalmCI a entre quatre et cinq milliards de FCFA d'impayés de crédit de campagne (fourniture de plants et engrais), les planteurs préférant livrer leurs régimes aux concurrents sans s'acquitter des sommes dues. Ils cherchent aujourd'hui à travailler avec les grands planteurs (20 ha et plus) plutôt que les petits.

Ambition à court terme : PalmCI a un plan d'orientation stratégique 2012-2017, non diffusable. PalmCI cherche surtout à accroître les rendements en PI via de l'intensification, pas à accroître les surfaces. La pression foncière est forte et il est très difficile d'acheter des terres.

Analyses et suites à donner : Les personnes rencontrées sont motivées par l'idée d'un accord, mais quelle pourrait en être la pertinence ? Avec ces nouvelles informations, on apprend en effet que PalmCI (i) ne voit pas l'intérêt d'une différenciation de son produit, livrant principalement pour le marché régional qui est encore peu mobilisé sur les enjeux environnementaux, (ii) a des projets d'extension réduits en PI (1 500 à 2 000 ha dans les prochaines années, dans des zones agricoles à l'Est, avec enjeux faible en termes de déforestation), (iii) estime que les extensions en PV sont principalement dues à de nouveaux producteurs. (Resp. Olivier) : demander les shapefiles des blocs PalmCI à Raymond TAGBOUYA (responsable du SIG) et mieux évaluer les enjeux par superposition des cartes forestières et des cartes d'implantations de leurs blocs. RDV prévu avec le DG le 22 avril à 15h.

2.7. Cargill - 17/04/15 - 9h à 10h30

Personnes présentes : Jean-Marie DELON (Responsable durabilité pays), OB, CM

Sujets discutés :

Objectif 0 déforestation : Jean-Marie s'interroge sur la réaction du CCC et du MA face au lancement de cette étude 0 déforestation. Il rappelle que le CCC est contre le greffage, officiellement sous couvert d'éviter la propagation du *Swollen Shoot*, mais pratiquement dû à leur crainte d'une surproduction de cacao. Si l'étude 0 déforestation permet d'augmenter la production, ne va-t-on pas agacer le CCC ? (SIC. NDR : raisonnement difficile à comprendre sur le coup, confirmé après l'entretien par un ancien agent de Cémoi. Cette logique va à l'encontre du Programme 2QC et pourrait s'expliquer avec le récent pic de production 2014, +10,2% de hausse par rapport à 2013, qui ferait craindre une chute des cours au CCC ?). Plus généralement, il craint un décalage entre le MINESUDD et le MA en termes d'objectif et surtout la non-implication du CCC sur l'étude. Il est de nouveau expliqué que l'étude ne vise pas à produire plus de cacao, mais à produire autant sans nécessairement déboiser.

Coopératives en lien avec Cargill : Cargill apporte du cacao à Mondelez via les coopératives suivantes : trois à Duekoué, trois à Aboisso et trois à Divo, toutes en dehors de l'ER-PD REDD donc. D'après Jean-Marie, une cartographie des plantations est faite par GPS, accompagnée d'état des lieux des vergers.

Opérationnalisation ? : Jean-Marie pose de nombreuses questions à ce sujet : quid si petits patchs forestiers au cœur des cacaoyères ? Si cacao issu de zones déjà déboisées de longue date en Forêt classée ? Si croisement des approvisionnements des agroindustriels ? Si insécurité foncière telle que les planteurs ne sont pas fixés et que de nouveaux entrants arrivent dans le périmètre pilote ? Qui va récupérer les crédits carbone si incorporation du périmètre pilote dans un gros projet REDD+ ? Quels moyens pour contrôler que les planteurs ne reviennent pas en arrière et ne rentrent pas de nouveau en forêt ? Il est indiqué que l'étude est du type « recherche et développement » et que des réflexions sont en cours sur la plupart de ces questions. Les réponses opérationnelles à apporter à ces questions devront l'être de façon ad hoc, en accord avec les contextes locaux dans les sites pilotes.

Analyses et suites à donner : Pour lui le projet est intéressant et l'engagement en faveur de l'environnement est nécessaire...mais il reste méfiant. Il va quand même défendre le sujet auprès de sa direction, mais sans garantie (évaluation des risques en termes de réputation et de compétitivité). Nous lui rappelons que ni le MINESUDD ni nous ne forçons les industriels : l'étude repose sur le volontariat et le leadership. D'après lui, seul un engagement commun des différents acteurs (Barry Callebaut, Mondelez) serait pertinent. Un retour positif de Mondelez serait utile.

2.8. Barry Callebaut - 17/04/15 - 11h à 13h

Personnes présentes : Audrey LAGAUCHE (*Sustainability Manager* Côte d'Ivoire ; en charge de l'approvisionnement via les coopératives), Andres TSCHANNEN (Responsable Pays Biopartenaire ; en charge de l'approvisionnement via les planteurs isolés), Anke MASSART (Responsable projet et productivité Afrique), OB, CM

Sujets discutés :

NB : La discussion fait suite à des échanges entre Mondelez et Barry Callebaut. Une présentation de l'étude est faite en début de réunion, les agents de Barry Callebaut n'ayant pas été rencontrés lors de la précédente mission.

Biopartenaire : C'est une société de droit commercial privé, permettant la contractualisation des planteurs isolés. Le groupe Biolands comprend Biopartenaire en RCI, Bio-United en Sierra-Leone et Biolands International en Tanzanie. Biopartenaire opère auprès de 20 000 planteurs répartis dans deux zones, Centre RCI et Duekoué

Articulation avec les actions de la SODEFOR : D'après Andres, la gestion des planteurs de cacao infiltrés en Forêts classées est délicate, avec des composantes politiques et sociales fortes. Il s'enquiert de l'articulation du projet 0 déforestation avec les actions de la SODEFOR. Il est précisé que ce projet est complémentaire aux mesures gouvernementales visant à favoriser le retrait progressif des populations infiltrées. L'intensification des pratiques de production et le maintien de la production de cacao sans nécessairement déboiser étant censés prévenir de nouvelles infiltrations en Forêts classées.

Articulation avec les programmes REDD+ nationaux et le marché carbone ? : Il est précisé que la démarche 0 déforestation est susceptible de s'articuler au programme de PSE, si ceux-ci permettent de subventionner des changements de pratiques culturelles. Par ailleurs, sous réserve que l'évitement d'émissions dues à la déforestation et/ou dégradation soit réel et mesurable, la valorisation des résultats sur les marchés du carbone pourra être envisagée et c'est d'ailleurs ce que prévoit le Fonds du partenariat pour le carbone forestier (FCPF) ou le Programme d'investissement forestier en lançant des programmes REDD+. Toutefois, l'intérêt premier de la démarche 0 déforestation est de sécuriser les parts de marché des industriels engagés et la valorisation du carbone forestier n'est qu'un éventuel complément. Il faut d'ailleurs souligner que le prix du carbone forestier est actuellement très bas.

Contenus des itinéraires techniques alternatifs : Ces itinéraires seront définis de façon ad hoc et pourront comprendre l'utilisation de matériel végétal amélioré, l'application de fertilisation plus adaptée et/ou plus localisée, de la régénération partielle, de la taille, de l'agroforesterie, etc. Dans la mesure où l'implantation d'arbres est perçue comme un moyen et non une fin pour atteindre des niveaux de productivité plus élevés, les mesures agroforestières seront considérées au même titre que les autres mesures d'intensification de la production identifiées comme pertinentes par la littérature et par les essais aux champs. L'équipe de Barry Callebaut met en avant sa bonne connaissance du terrain et la disponibilité d'équipes dédiées sur place pour le suivi d'essais techniques, ce qui facilitera la mise en œuvre de ces itinéraires techniques alternatifs.

Coopération avec d'autres opérateurs : Selon Andres, il sera difficile de travailler avec d'autres opérateurs sur un même bassin d'approvisionnement, car ce n'est pas dans les habitudes... Il faudra se reposer sur Mondelez pour amener chacun à jouer son rôle et faciliter les échanges entre opérateurs.

Analyses et suites à donner : Barry Callebaut est très intéressé par la démarche et s'attend à ce que Mondelez joue le rôle de médiateur avec un second opérateur. Barry Callebaut va étudier et proposer des zones pilotes pertinentes en attendant un premier draft d'accord à examiner, sous réserve d'une acceptation préalable par Mondelez.

2.9. AFD - 17/04/15 - 14h à 15h30

Personnes présentes : Valérie REBOUD (Chargée d'étude secteur rural), Lia GERBEAU (stagiaire AFD), OB, CM

Sujets discutés :

Huile de palme et 0-déforestation : Le secteur huile de palme est à l'heure actuelle en pleine mutation. Aya, la plus grosse huilerie du pays et propriété du groupe SIFCA, fonctionne pour l'instant à seulement 30% de sa capacité ce qui laisse à penser que Dekel Oil est en train d'augmenter ses approvisionnements. Dans cet environnement concurrentiel, PalmCI, leader du marché en RCI et actif principalement sur le marché régional (déficientaire en huile de palme), paraît plus soucieux d'augmenter sa production que de renforcer la durabilité de ses opérations. Afin de bénéficier d'un prêt de PROPARCO, PalmCI s'est ainsi engagé à mettre en œuvre des mesures internes en termes de durabilité, calquées sur les mesures préconisées par le RSPO, mais communique peu sur ce sujet et ne semble pas enclin à aller plus loin.

Cacao 0-déforestation :

- La filière cacao reste opaque. En témoigne le fait que les volumes et flux ne sont pas bien identifiés. Ainsi, la production de la dernière campagne a été exceptionnelle, mais il est difficile d'estimer le poids des facteurs : conditions naturelles d'ensoleillement/pluviométrie ? Arrêt des sorties illégales de cacao vers le Ghana ? Autre ? ;
- Les participants s'accordent sur le fait que le choix d'un observateur indépendant pour le projet 0 déforestation est stratégique. Valérie regrette qu'il y ait peu d'ONG environnementales crédibles en RCI et elle estime que WCF, bien que de taille modeste, pourrait néanmoins remplir ce rôle, en l'absence d'ONG internationales de poids ;
- En connaissance de cause, sur la base de nombreuses études menées par l'AFD, Valérie met en garde sur les difficultés liées à l'articulation de mesures environnementales, agricoles et foncières. Les problèmes fonciers dans le Parc de Taï, dont la GIZ appuie la conservation depuis des années, en est un bon exemple.

Analyses et suites à donner : l'AFD est intéressée par le projet. La poursuite de la discussion, écourtée à cause d'un autre rendez-vous, est programmée pour le mardi prochain, 21 avril.

2.10. ICRAF - 17/04/15 - 16h à 17h30

Personnes présentes : Lucien DIBY (Docteur en sciences du sol – spécialiste du cacao), OB, CM

Sujets discutés :

Récolte record de cacao en 2014 : Elle est due à plusieurs facteurs : (i) Les cacaoyères mises en place illégalement dans les Forêts classées pendant la guerre ont commencé à produire, (ii) Les volumes de cacao auparavant détournés sur le marché ghanéen sont restés sur le territoire national, (iii) La pluviométrie a été exceptionnelle.

Intensification de la cacaoculture : Lucien rappelle qu'il n'existe pas de solution unique et valable au niveau national en termes d'intensification. En effet, les contextes agro-pédologiques et les attentes des planteurs varient grandement, ne serait-ce que sur la zone s'étendant du Parc de Taï à Soubré. C'est d'ailleurs une des conclusions clefs de la dernière réunion ICRAF à Bamako : nécessité d'approches « *context specific* ». Différentes pratiques d'intensification sont ensuite passées en revue :

- Gestion de la fertilisation : L'amélioration de la fertilité des sols, avec des apports ad hoc et localisés, est un levier essentiel d'augmentation des rendements, dans un contexte où les sols sont lessivés et les niveaux de carbone et d'azote sont particulièrement faibles et variables d'une zone à l'autre du pays ;
- Régénération : Les cacaoyères vieillissantes doivent être replantées avec du matériel végétal amélioré. Quant au greffage, il a été testé via le projet V4C de Mars (essais sur 32 sites d'1/4 d'ha), mais sa pratique reste encore interdite par le CCC, car il est suspecté de contribuer à la dissémination du *Swollen Shoot*. Il se pourrait aussi que le CCC craigne de contribuer à une possible surproduction, et donc à une baisse des cours, en autorisant le greffage. En plus de Mars, l'ICRAF travaille beaucoup avec Cargill pour améliorer l'accès des planteurs à du matériel performant.

La distribution de matériel végétal amélioré est à l'heure actuelle réalisée par le CCC, lequel s'approvisionne auprès du CNRA. Le matériel est un mélange d'hybrides Mercedes auto-féconds, limitant ainsi les risques de dégénérescence et offrant un rendement amélioré sur un cycle de production assez court, limité à 10-15 ans. Lucien est particulièrement critique à l'encontre de ces centres de distribution, qui sont trop centralisés et offrent des volumes trop restreints. De fait, les planteurs ont encore très souvent recours à du matériel « tout venant », caractérisé par une faible productivité (250 à 600 kg/an, avec une moyenne entre 400 et 500 kg/an).

- Lutte contre le *Swollen Shoot* : D'après Lucien, l'adoption d'arbres barrières aurait fait ses preuves en milieu paysan, en l'absence de traitement curatif du *Swollen Shoot*. Cependant, de tels essais ne semblent pas documentés ;
- Gestion de l'eau : L'amélioration de la gestion de l'eau permettrait d'atteindre des rendements de 2 t/ha obtenus en stations sur les hybrides Mercedes. Là encore, de tels essais ne semblent a priori pas documentés ;
- Gestion de l'ombrage : Le cacaoyer est un arbre d'ombrage. Actuellement, l'ombrage est généralement éphémère, lors des premiers stades de développement des plantations. Pourtant, l'implantation d'arbres (par exemple à 30 pieds/ha) dans des cacaoyères de plein soleil se traduirait par une baisse de l'évapotranspiration et par une productivité maintenue sur le long terme. Dans les systèmes de cultures actuels, le cacao de plein soleil est implanté à très forte densité, avec une productivité importante sur le court terme, mais une productivité moindre sur le long terme (cycle de production raccourci). Le différentiel de production entre les deux systèmes, ramené sur un même pas de temps, n'a semble-t-il pas été estimé dans le contexte ivoirien.

La part de cacao agroforestier en RCI est difficile à estimer, des patchs étant présents (avec des densités très variables, de 2 à 60 pieds/ha) au milieu d'une cacaoculture de plein soleil largement dominante (notamment vers Soubré). De tels essais ne semblent pas documentés en RCI, même dans le cadre du projet V4C de Mars. D'après Lucien, il y aurait eu d'avantages d'articles publiés sur le sujet suite à des essais au Cameroun et au Ghana (notamment par Richard ASARE de l'IITA, dans le cadre du *Sustainable Tree Crops Programme - STCP*).

Synthèse des itinéraires techniques en cacaoculture : La quantité d'étude disponible reste globalement faible. Quelques publications sont intéressantes : par exemple, les essais menés près d'Oumé sur les associations cacao/légumineuses ont permis de constater des augmentations de rendement importantes, avec cependant un travail supplémentaire de taille (GNAHOUA G.M, 2012). D'après Lucien, la plupart des opérateurs testent par tâtonnement des associations de solutions d'intensification...Ce qui fait que peu de résultats tangibles en découlent. A titre d'exemple, comme expliqué précédemment, aucune étude longitudinale comparant les performances des parcelles de plein soleil vs agroforestières n'a, à ce jour, été menée, y compris dans le projet V4C.

Pour combler cette lacune, Lucien travaille avec trois autres chercheurs sur une synthèse « *Evolution des systèmes agroforestiers en cacaoculture en RCI* », qui devrait sortir en septembre. Avant cela, Lucien propose de partager trois publications de référence de l'ICRAF : une sur la perception des producteurs quant à la présence de l'arbre dans les plantations, deux sur la rentabilité de l'introduction d'arbre dans les cacaoyères.

Approche « 0 déforestation » : La mise en place de sites pilotes 0 déforestation dans les zones de projets REDD+ permettrait de profiter de synergies. Il faudra veiller à ne pas entrer dans une logique productiviste de court-terme, en comparant pour ce faire chaque itinéraire technique dans la durée. Les débats conceptuels devront être évités, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'arbre dans les cacaoyères : on veillera à analyser les itinéraires techniques dans les contextes locaux des sites pilotes, de façon multidimensionnelle. Lucien illustre son propos en citant l'objectif affiché par le standard Rainforest Alliance (« avoir minimum 12 arbres/ha ») : la densité seule n'a pas grand sens...Parle-t-on d'acacia mangium, de manguiers, de rhicinodendron ? A quelle densité ? Quels impacts sur l'accès au soleil, à l'eau, aux éléments minéraux ?

Analyses et suites à donner : Comme prévu dans l'offre technique pour la mise en œuvre de l'étude 0 déforestation, l'expertise de Lucien sera mobilisée lors de la revue des itinéraires techniques alternatifs et lors de la validation des essais pilotes, avant leur mise en œuvre.

2.11. Wild Chimpanzee Foundation (WCF) - 20/04/15 - de 9h à 12h

Personnes présentes : Emmanuelle NORMAND (Directrice de WCF), Virginie VERGNES (Chargé de mission Observation indépendante de la Forêt classée du Cavally), OB, CM

Sujets discutés :

NB : Une présentation de l'étude est faite en début de réunion, Virginie n'ayant pas été rencontrée lors de la précédente mission.

Objectif 0 déforestation et DPE : D'après Emmanuelle, l'approche répond bien aux enjeux et réalités de terrain. Elle rappelle cependant que nombre de Parcs nationaux (dont ceux du Mont Peko et de la Marahoué) et de Forêts classées sont déjà envahis par les cultures (cacao, banane, etc.). Une approche 0 déforestation « à partir de maintenant » serait moins ambitieuse qu'une approche 0 déforestation excluant totalement les achats de cacao issu du Domaine public de l'Etat (DPE). Cependant, à l'heure actuelle, mêmes si les plantations de cacao dans le DPE sont officiellement hors la loi, aucun industriel ne peut prétendre ne pas acheter de cacao issu du DPE et nombre de cacaoiculteurs dépendent entièrement de telles plantations.

WCF est particulièrement intéressé pour nourrir les discussions sur la mise en œuvre de l'approche 0 déforestation et trouver une façon pragmatique pour traiter du problème de la production de cacao dans le DPE. Selon les estimations faites par la DCGTx il y a plus de 25 ans (1987-1990), il y avait déjà 300 000 personnes dans les Forêts classées à cette date...Ce nombre a plus que doublé en 25 ans, avec un taux de croissance démographique de plus de 3%/an. Diverses options sont discutées à ce sujet :

- **Ambitieuse**, mais difficile voire impossible à faire accepter aux industriels et aux planteurs : Les industriels s'engagent à ne pas acheter de cacao produit dans le DPE, quelle que soit la date à laquelle le déboisement préalable à la plantation a eu lieu ;
- **Permissive**, la plus facile à faire accepter par les industriels et les planteurs, mais qui rend l'approche peu crédible : Les industriels s'engagent à ne pas acheter de cacao produit sur des portions du DPE déboisées après signature d'un accord tripartite. Ceci signifierait qu'il est possible de labelliser comme 0 déforestation du cacao produit sur des portions du DPE déboisées avant la signature d'un accord ;
- **Intermédiaire** : Les industriels s'engagent à ne pas acheter de cacao issu de portions du DPE déboisées après 2011 (date d'arrêt des conflits) et à coopérer avec la SODEFOR pour appuyer le retrait progressif des planteurs, en suivant une feuille de route commune (interdiction du renouvellement des plantations et reboisement progressif, à l'instar de ce qui a été tenté dans la Forêt classée de la Bossématie, au Sud d'Abengourou, où un système agroforestier « *Tungya* »¹ a été déployé)

ONG environnementales actives en RCI ? : D'après Emmanuelle, toutes les grandes ONG environnementales sont parties du pays dans les années 2000 : *Conservation International* (CI) en 2001, *Wildlife Conservation Society* (WCS) en 2008 (il faut souligner qu'elle n'opérait que sur la conservation des lamantins), WWF en 2011, etc. Les rares ONG environnementales présentes sont peu ancrées sur le terrain, manquent de moyens et produisent peu d'information. Les ONG environnementales sont bien plus présentes au Ghana (*Friends of the Earth*, *Birdlife*, etc.). Les plus connues en RCI sont (i) L'Association pour la conservation de la biodiversité de RCI (ACBCI) : un ancien partenaire dont les équipes ont été formées chez WCF, (ii) SOS forêt : une émanation de l'Université d'Abidjan dont l'activité reste assez floue, par manque de rapport.

WCF représente le WWF en RCI, ce qui permet à WWF de poursuivre ses appuis au Parc de Taï par leur intermédiaire. WCF dispose d'un bureau à Abidjan, d'une antenne à l'Est de Taï, d'une équipe de trois expatriés, de 20 employés locaux et de volontaires en RCI. WCF est aussi active au Liberia et en Guinée. Il faut noter que WCS a été en contact avec l'équipe EFI/FLEGT (notamment Xavier ROSSI) lors d'ateliers EU FLEGT / FAO.

Complémentarité avec le reboisement : Certaines parties du DPE sont quasiment détruites, tout comme certaines zones boisées du Domaine foncier rural (DFR). L'approche 0 déforestation a pour objectif principal de freiner la déforestation et la dégradation des forêts, que ce soit dans le DPE ou dans le DFR. Afin de stabiliser voire d'accroître le couvert forestier ivoirien, les politiques et mesures de reboisement sont donc complémentaires à la mise en œuvre de l'approche 0 déforestation.

Activités dans les filières cacao et HdP : WCF appuie Barry Callebaut dans le déploiement de la certification *Rainforest Alliance*. Cela ne se fait pas sans heurt, WCF dénonçant les achats de cacao issus de Forêts classées par Barry Callebaut, ce qui est interdit par la loi ivoirienne et par le standard. Pour Emmanuelle, travailler avec des opérateurs privés dans la filière cacao reste un défi énorme, étant donné l'opacité existante, gênant la mise en place de systèmes de traçabilité. WCF appui aussi SIPEF-CI dans la mise en place de PSE dans la zone du Parc de Taï.

¹ Cf. <http://www.agriinfo.in/?page=topic&superid=2&topicid=1687>

Rôle d'observateur indépendant : Dans le cadre d'un projet pilote sur la mise en œuvre du FLEGT en RCI, WCF est observateur indépendant (jusqu'en mai 2015) de l'exploitation forestière faite par la Société de transformation du Bois du Cavally (STBC) / Société de transformation du bois du Sud (STBS), filiale du Groupe FATAM, en Forêt classée du Cavally (67 000 ha). Un rapport sera livré à la SODEFOR dans les prochains jours, puis soumis à commentaire public après validation par la SODEFOR. Emmanuelle rappelle que peu d'exploitants disposent de Plans d'aménagement validés par le MINEF et que la RCI est encore en phase d'élaboration de sa grille de normalité FLEGT et de son système de contrôle de légalité FLEGT, le processus étant ralenti par les relations compliquées entre le MINEF et la SODEFOR.

Implication dans le projet 0 déforestation : WCF est très intéressé par la démarche 0 déforestation et voudrait participer à la définition du concept en amont, à son opérationnalisation et au contrôle (respect des itinéraires techniques, suivi des actions et des résultats). WCF pourra donner de la visibilité au projet via WWF, avec une communication prudente et s'appuyant sur des résultats concrets. WCF regrette que le porteur national ne soit pas le MA et propose, à défaut, que le Comité interministériel REDD soit cité. Emmanuelle fait part de sa prudence concernant une collaboration avec des industriels et rappelle que WCF s'est récemment retiré d'un projet de reboisement au Libéria porté par des industriels de l'huile de palme. Il est rappelé que chacun des signataires de l'accord pourra à tout moment le quitter – moyennant le respect d'un délai de préavis.

Financement de la participation de WCF : WCF pourrait solliciter l'UNEP GRASP (projets grands singes) afin de recruter un salarié dédié à cette initiative et disposer de moyens de terrain. Emmanuelle est assez sceptique sur la possibilité d'obtenir des cofinancements via des PSE, les démarches actuelles en ce sens (appuyées par la GIZ sur le Parc de Taï, via la Fondation des parcs et réserves) se résumant selon elle à du greenwashing. Il est souligné que le concept de PSE recouvre une multitude d'approches et d'outils et qu'il est toujours pertinent de s'y intéresser, sans préjugés.

Analyses et suites à donner : WCF est une des rares ONG environnementales basées en RCI à disposer d'expériences en termes d'OI. De plus, WCF représente WWF au niveau national, ce qui lui donne une aura internationale et peut permettre de faire caisse de résonance. L'équipe est très intéressée par l'approche et souhaite être impliquée à tous les stades. (Resp : Olivier) : Envoyer un premier draft d'accord pour avis.

2.12. Mondelez - 20/04/15 (suite) - 14h à 15h30

Personnes présentes : Mbalo N'DIAYE (Directeur pays / *Cocoa life lead*), OB, CM

Sujets discutés :

Retours des fournisseurs : Mbalo N'DIAYE a parlé avec ses fournisseurs, suite à l'entretien du 15 avril dernier :

- Cargill : Ses coopératives sont situées à l'extrême Ouest et à l'Est, au-delà du Parc de Tai, vers Guiglo et Aboisso. Son emprise de terrain est faible, car Cargill s'appuie sur l'ANADER pour ses suivis de terrain ;
- OLAM : Mbalo veut l'exclure à ce stade, car OLAM n'est pas encore un fournisseur de Mondelez. Cependant, leur zone d'approvisionnement, située aux alentours du Cavally, présente des enjeux de déforestation certains ;
- Barry Callebaut : Il présente une très bonne emprise sur le terrain (propres agents de terrain) et ses bassins d'approvisionnement sont situés vers Bouaflé, au Centre du pays ;
- ECOM : Ses coopératives sont situées vers Soubré et ECOM dispose de ses propres agents de terrain. Mbalo estime qu'ECOM est très pertinente et doit être rencontrée. Il est rappelé qu'ECOM n'a pas donné réponses, malgré plusieurs relances. Mbalo les appelle et décroche un RDV dans l'heure.

Les localisations des coopératives chapeautées par chacun de ces fournisseurs de Mondelez sont présentées dans la carte en **Annexe 2** et un focus est fait sur quelques-unes, afin de visualiser la présence des forêts avoisinantes.

Parties prenantes à l'Accord tripartite ? : D'après Mbalo, tous les fournisseurs ont un contrat d'activités et de financement qui les lie à Mondelez, leurs signatures ne sont donc pas nécessaires sur l'Accord et risquent au contraire d'alourdir un processus de signature qui risque d'être déjà assez fastidieux. Il est rappelé que leur signature est le gage d'une implication pleine et entière de leur part (mobilisation des agents de terrain, accès à toutes leurs données internes, etc.) et, malgré la lourdeur que cela suppose, il peut être judicieux de les faire signer. Mbalo accepte cette idée. Par ailleurs, Mbalo comprend l'idée d'avoir le consortium SalvaTerra en tant qu'appui des opérateurs industriels, et donc non signataire en tant que tel de l'Accord. Afin de remplir sa part de cofinancement, il propose que soit signé un *service agreement* entre Mondelez et SalvaTerra, chef de file du consortium.

Revue du draft d'accord : Un draft d'accord, élaboré en tenant compte des discussions tenues avec les différentes parties prenantes, est revu ligne à ligne et quelques amendements mineurs faits au fil du texte. En particulier, la démarche proposée pour tenir compte du cacao issu du DPE (pas de labellisation 0 déforestation si le cacao provient de portions du DPE déboisées après 2011) ne pose pas de problème à Mondelez, ce qui est très encourageant.

Concernant le suivi des essais pilotes, deux options non exclusives sont examinées : (i) suivi réalisé par les agents techniques des fournisseurs et/ou (ii) suivi réalisé par les agents des ONG recrutés par Mondelez pour son programme *Cocoa Life*. La question n'est pas tranchée à ce stade, mais il s'avère pertinent de démarrer les activités par une journée de communication auprès des agents de terrain et techniciens des coopératives, pour présenter le projet. Par ailleurs, Mbalo s'engage à partager le draft d'Accord avec ses fournisseurs, afin de recueillir leurs vues/commentaires et les centraliser.

Données carto : Mbalo s'engage à mettre à disposition du projet les données et cartes dispo (sous forme de shapefiles, à défaut sous forme d'images) : liste et localisation des coopératives où s'approvisionnent chaque fournisseur ; liste et localisation des planteurs pour chaque coopérative.

Analyses et suites à donner : Mondelez confirme sa volonté forte de s'engager dans l'initiative 0 déforestation et ce auprès de deux de ses fournisseurs (à l'exclusion d'OLAM). (Resp. Charlotte) : Relancer Mbalo pour qu'il transmette les données concernant les coopératives de Barry-Calebaut, ECOM et Cargill, afin que deux fournisseurs pilotes puissent être identifiés.

2.13. ECOM - 20/04/15 - 16h30 à 18h

Personnes présentes : Alexis Ouolo KOFFI (*Sustainability Manager*, ECOM), OB, CM

Sujets discutés :

NB : Une présentation de l'étude est faite en début de réunion, car Alexis n'a pas été rencontré lors de la précédente mission.

Articulation du projet avec les politiques nationales : Alexis nous questionne sur le niveau d'implication du Gouvernement concernant l'initiative 0 déforestation. Il est rassuré quand on rappelle que le Président lui-même s'est engagé à ce que la RCI produise du cacao 0 déforestation d'ici 2017 et que le CCC travaille, dans le cadre du Programme 2QC, à l'élaboration d'une norme de durabilité.

Implantations d'ECOM : ECOM s'approvisionne auprès de 21 coopératives : sept vers Gagnoa, cinq vers Soubré, six vers San Pedro et trois vers Guiglo. Parmi elles, cinq fournissent Mondelez (via ECOM) : trois à Daloa et deux à Soubré. ECOM travaille avec environ 28 000 - 30 000 planteurs, dont 7 000 produisent pour Mondelez. Il y aurait donc environ 1 400 planteurs en moyenne par coopérative. 90% des plantations individuelles seraient géolocalisées au GPS, mais Alexis croit savoir que ces données ne sont pas officiellement communicables (SIC. Aucun texte n'interdit a priori l'échange de données entre personnes privées...). ECOM travaille aussi avec des cacaoculteurs isolés (via la « Case du planteur »). ECOM dispose de 53 agents pour encadrer ces planteurs et coopératives, dont 28 techniciens agricoles et trois ingénieurs agronomes.

Engagements réciproques : Les points-clefs d'un Accord sont rappelés, notamment les engagements d'ECOM :

- OK pour le partage des données : localisation et identité des planteurs et de leurs coopératives. D'après Alexis, les enjeux de déforestation sont surtout vers Guiglo ;
- OK pour participer aux réunions d'orientation stratégique du projet, notamment concernant la question des approvisionnements dans le DPE et la sélection des itinéraires techniques alternatifs à tester ;
- OK pour mettre à disposition ses agents de terrains, notamment pour les inventaires forestiers et le suivi des essais d'itinéraires techniques alternatifs ;
- OK pour participer à la communication sur les actions et résultats du projet.

Analyses et suites à donner : ECOM est très intéressé par le projet et donne son accord de principe pour participer. Reste à savoir si les enjeux forestiers sont pertinents : à voir sur la base des données carto fournies.

2.14. AFD - 21/04/15 (suite) - 10h à 13h30

Personnes présentes : Valérie REBOUD (Chargée d'étude secteur rural), Lia GERBEAU (stagiaire AFD), OB, CM

Sujets discutés :

Cacao et DPE : Les trois options déjà discutées avec Mondelez et WCF sont présentées (i) Pas d'appro dans le DPE, quelle que soit la date du déboisement, (ii) Appro possible dans le DPE, seulement si le cacao est issu de déboisement fait avant 2011 et que des actions sont menées avec la SODEFOR pour favoriser le retrait des cacaoculteurs infiltrés, (iii) Appro possible dans le DPE seulement si le cacao est issu de déboisement fait avant l'Accord. D'après Valérie, seule la première option est satisfaisante intellectuellement, car accepter d'acheter du cacao produit dans le DPE revient à normaliser l'illégalité, qu'il y ait retrait ou pas des populations infiltrées in fine.

Les populations infiltrées sont nombreuses mais leur recensement est rendu délicat par la peur des agents des services publics. En 2014, les services sanitaires de Duékoué ont réussi, de façon détournée, à procéder au recensement de ces populations. Médecins du Monde a aussi fait un tel recensement pour la SODEFOR en avril 2014, dans les environs de San Pedro. Schématiquement, on peut distinguer trois types d'occupations humaines dans les Forêts classées : (i) Concessions (légales), (ii) Enclaves (légales) : peuplements satellites des concessions légales et tolérés par la SODEFOR, (iii) Campements (illégaux).

Un essai de relocalisation des populations infiltrées dans le Parc du Mont Peko a été tenté après l'arrestation du principal Chef rebelle commandant la zone. Des enquêtes ont été menées afin d'évaluer la propension des villages périphériques à accueillir les habitants du Mont Peko. Beaucoup de villages étaient intéressés, car la construction de certaines infrastructures est conditionnée à l'atteinte de certains seuils en termes d'habitants ! Malheureusement, ce processus est au point mort depuis 18 mois, faute de volonté politique pour avancer.

Les dégâts sont a priori plus limités dans les Parcs et Réserves car les agents de l'OIPR sont armés.

Appui C2D : Des appuis étaient prévus pour le MINFOF et la SODEFOR. Concernant le MINFOF, les appuis sont confirmés et concernent notamment : (i) L'audit de la SODEFOR, (ii) Les audits des Conventions de partenariat de la SODEFOR, (iii) La réalisation de cinq études préparatoires aux Etats généraux des eaux et forêts, (iv) Des appuis à la préparation des textes d'application du Code forestier et de la Politique sur la protection de la faune.

Concernant la SODEFOR, les appuis concernaient notamment (i) l'acquisition et le traitement d'images satellite pour la cartographie des occupations agricoles dans 91 Forêts classées (sur 231 en tout. Mais les 91 FC en question représentaient plus de 50% de la surface), (ii) la mise en place de mesures de retrait progressif des personnes installées en Forêts classées. Faute d'avoir trouvé un accord sur les mesures d'accompagnement concernant cette dernière mesure, notamment sur un Cadre de politique de réinstallation volontaire (en conformité avec l'OP 4.12 de la Banque mondiale), l'AFD a préféré annuler les 4,4 GFCFA prévus pour l'ensemble des appuis à la SODEFOR.

En effet, sans mesures ad hoc, il était craint un exode rural massif de millions de personnes sur les routes de l'Ouest. Les échos autour de ce projet étaient tels dans la presse internationale qu'il était devenu inenvisageable pour l'AFD de la soutenir...Aujourd'hui, le texte initial a été revu, avec près de 22 amendements, s'inspirant notamment de l'OP4.12 de la Banque mondiale.

Ces amendements étaient très durs à accepter politiquement, car ils conduisent in fine à reconnaître les mêmes droits aux « autochtones » qu'aux « allochtones »...c'est donc une avancée courageuse, mais le Gouvernement ne communique pas dessus. A l'heure actuelle, la SODEFOR entend faire passer son projet devant le Conseil constitutionnel pour solliciter son financement public (1 à 2 GFCFA)...Mais il s'agit surtout d'un baroud d'honneur, car une telle décision ne devrait pas passer avant les élections et la SODEFOR n'a de toute façon pas vraiment les moyens de ses ambitions, seule l'OIPR aurait les moyens d'intervenir efficacement dans les Parcs et Réserves.

Quoiqu'il en soit, l'AFD cherche aujourd'hui à réallouer les 4,4 GFCFA initialement prévus pour la SODEFOR à d'autres projets. Concernant l'aspect « Suivi des Forêts classées par télédétection », l'AFD s'est entendue avec la FAO/UN-REDD pour que ces derniers appuient la mise en place du Système national de surveillance des terres (SNST).

Co-financement du projet 0 déforestation : L'AFD souhaiterait transférer une partie du budget initialement prévu pour le volet SODEFOR du C2D à des projets pilotes, notamment le projet 0 déforestation, la réaffectation se faisant sous l'égide du Gouvernement. La réaffectation sur le projet 0 déforestation viendrait en complément d'EFI. Elle permettrait de mieux impliquer la SODEFOR dans la mise en œuvre des activités, car la gestion des infiltrations en Forêts classées est entre ses mains. Il serait souhaitable de travailler sur un pas de temps suffisamment long (cinq ans) et sur des zones pilotes élargies (plus grand nombre de coopératives). Au-delà du suivi du carbone et des indicateurs technico-économiques, il faudrait avoir un solide inventaire de biodiversité (Cf. données sur le PN de la Marahoué, Francis LAUGINIE). Il faudrait aussi renforcer le Conseil de gestion aux paysans, actuellement limité.

Choix de l'OI : Valérie déplore le peu d'engagement des ONG environnementales en RCI, dû à une conjonction de facteurs (cadre institutionnel complexe, troubles ces dernières années, crainte d'une extension d'Ebola, etc.). WCF représente WWF Allemagne en RCI ce qui lui donne une bonne assise bien que sa taille reste modeste.

<p>Analyses et suites à donner : L'AFD a spontanément proposé de cofinancer le projet 0 déforestation et attend pour cela une proposition (principales actions, résultats attendus, budget) avant juin prochain. (Resp : Olivier) : Préparer la proposition courant mai.</p>

2.15. BAD - 21/04/15 - 14h à 15h

Personnes présentes : Richard FUSI (Chargé des investissements - Secteur privé), Seliatou KAYODE-ANGLADE (Chargé des investissements - Secteur privé), OB, CM

Sujets discutés :

NB : La BAD a transféré ses bureaux de Tunis à Abidjan en décembre 2014.

Stratégie et logique d'investissement : Seliatou présente les orientations stratégiques de la BAD en matière d'investissements agricoles dans le secteur privé, ainsi que les conditions d'obtention d'appuis financiers. Consolidation des états fragilisés, renforcement des chaînes d'approvisionnement et équité sociale ont été présentés comme les trois critères de sélection des projets soumis à investissements. Les projets en deçà de 30 millions de dollars ne sont pas concernés, des coûts de transaction élevés limitant la pertinence de tels financements. Par ailleurs le prêt alloué ne doit pas excéder plus d'un tiers du montant du prêt total.

Projet 0-déforestation : Dans la mesure où il s'agit d'une initiative volontaire émanant du secteur privé, le projet 0 déforestation est potentiellement éligible à des financements BAD. Parce que le projet pourrait toucher un nombre importants de planteurs, dans des zones géographiques soumises à conflits sociaux, Richard FUSI et Seliatou KAYODE-ANGLADE ont montré une très forte volonté d'y apporter un soutien financier. La BAD pourrait intervenir de façon pertinente une fois les premiers stades franchis, lors de la phase de changement d'échelle.

Analyses et suites à donner : (Resp. Charlotte) : Maintenir le contact pour une éventuelle demande de financement émanant des industriels impliqués, à un stade plus avancé de la mise en œuvre du projet, sur la base des résultats économiques et environnementaux obtenus.

2.16. PalmCI - 22/04/15 - 15h à 16h30

Personnes présentes : François BERNARD (Directeur Général), Adingra EPINZAGNE (Directeur qualité et développement durable), Michel MUKENGE (Responsable développement durable et manager audit), Camille DURAND (Chargée de communication groupe et RSE), OB, CM

Sujets discutés :

NB : Une présentation de l'étude est faite en début de réunion, le DG n'ayant pas été rencontré lors de la précédente mission.

Enjeux fonciers : Le DG ouvre la discussion en évoquant une des difficultés majeures pour les groupes agro-industriels en RCI, à savoir l'absence de propriété foncière qui - d'après lui - freine les investissements en PI et rend la filière palmier entièrement tributaire des PV.

Intensification : Le véritable enjeu pour la filière palmier, selon le DG, est de permettre l'accès des paysans à des solutions de fertilisation efficaces, dans un contexte où aucun organisme n'est volontaire pour le faire. PalmCI a distribué massivement des intrants à crédit et a aujourd'hui 5 GFCFA d'impayés de crédit ! Le DG souligne le rôle capital que doit jouer le MA pour soutenir les PV, qui pourraient atteindre un optimum de production (22 t/ha contre 6-7 t/ha actuellement) si seulement un minimum d'engrais (4 kg/ha) était apporté (à condition que les PV ne souffrent pas de déficit hydrique). D'après lui, le troisième Plan palmier doit être intensif et non extensif, afin que la production ne repose pas sur une simple recherche de fertilité sur les jachères voire les zones arborées. Le DG renchérit en soulignant que le matériel végétal distribué par le CNRA est dépassé par rapport au matériel actuellement utilisé dans le monde. Adingra ajoute que ceci a été accentué par un manque de coordination entre le CNRA et le CIRAD.

Politique environnementale ? : La faiblesse des rendements en PV est problématique. Les usines de PalmCI sont en surcapacité et ne sont pas rentabilisées...Mais le DG souligne que PalmCI ne peut pas exiger plus des PV, ceux-ci étant libres d'aller vendre leur récolte ailleurs (d'autant que de nouveaux opérateurs sont apparus ces dernières années). Dans un contexte de sous production régionale d'HdP, de faiblesse du cours de l'HdP au niveau mondial, d'absence de demande claire des consommateurs ouest-africains pour une HdP à plus haute valeur environnementale, PalmCI préfère concentrer ses efforts sur l'acquisition de méthodes basiques de management environnemental (ISO 14 001) en attendant la déclinaison nationale de la certification RSPO.

A l'heure actuelle, PalmCI prépare l'installation de 700 ha de nouvelles PI sur des zones hydromorphes (principalement des rizières) classées Ramsar, dans les environs de Motobé (Est du pays) et se focalise sur les aspects sociaux (aménagement de routes et de centres de santé). Au niveau environnemental, PalmCI est également en train d'aménager des stations de traitement des effluents (3 GFCFA/station).

Le DG et son équipe reconnaissent l'intérêt de la démarche 0 déforestation, mais estiment que la filière HdP ivoirienne n'a pas la maturité suffisante pour s'y engager. Pour le DG, la priorité est de sensibiliser les autorités et les planteurs à la valeur de la forêt. Au moment opportun, PalmCI pourra entrer dans une démarche 0 déforestation.

Analyses et suites à donner : PalmCI n'est pas prêt à s'engager dans une démarche 0 déforestation. La production ivoirienne est principalement vendue dans la sous-région, où la demande pour des produits à haute valeur environnementale est pour l'instant limitée. Il faut cependant noter l'intérêt apporté à la démarche, en témoigne la présence du DG à cette réunion.

2.17. Mondelez - 23/04/15 - 10h à 11h30

Personnes présentes : Mbalo NDIAYE (Directeur pays / *Cocoa life lead*), OB, CM

Sujets discutés :

Cartographie : Mbalo s'engage à fournir la liste et les géolocalisations précises des coopératives et des planteurs.

Draft d'accord : De nouveaux échanges ont conduit à préciser/amender le draft (Cf. **Annexe 3**) :

- La notion de « financements » sera abandonnée au profit du terme de « ressources ». Les ONG mobilisées dans le cadre de *Cocoa Life* pourront participer au suivi les itinéraires techniques.
- Le système de traçabilité à mettre en œuvre pourra s'appuyer sur le système FLO-CERT, encore en phase de préparation mais prochainement opérationnel chez Mondelez ;
- Les fournisseurs sélectionnés pourront également apposer leurs signatures sur l'Accord.

Mbalo insiste sur le respect de la confidentialité des informations transmises dans cette phase préparatoire. Quand l'Accord tripartite sera signé par tous et que les zones pilotes seront identifiées, les informations concernant spécifiquement ces zones pilotes pourront être échangées sans problème.

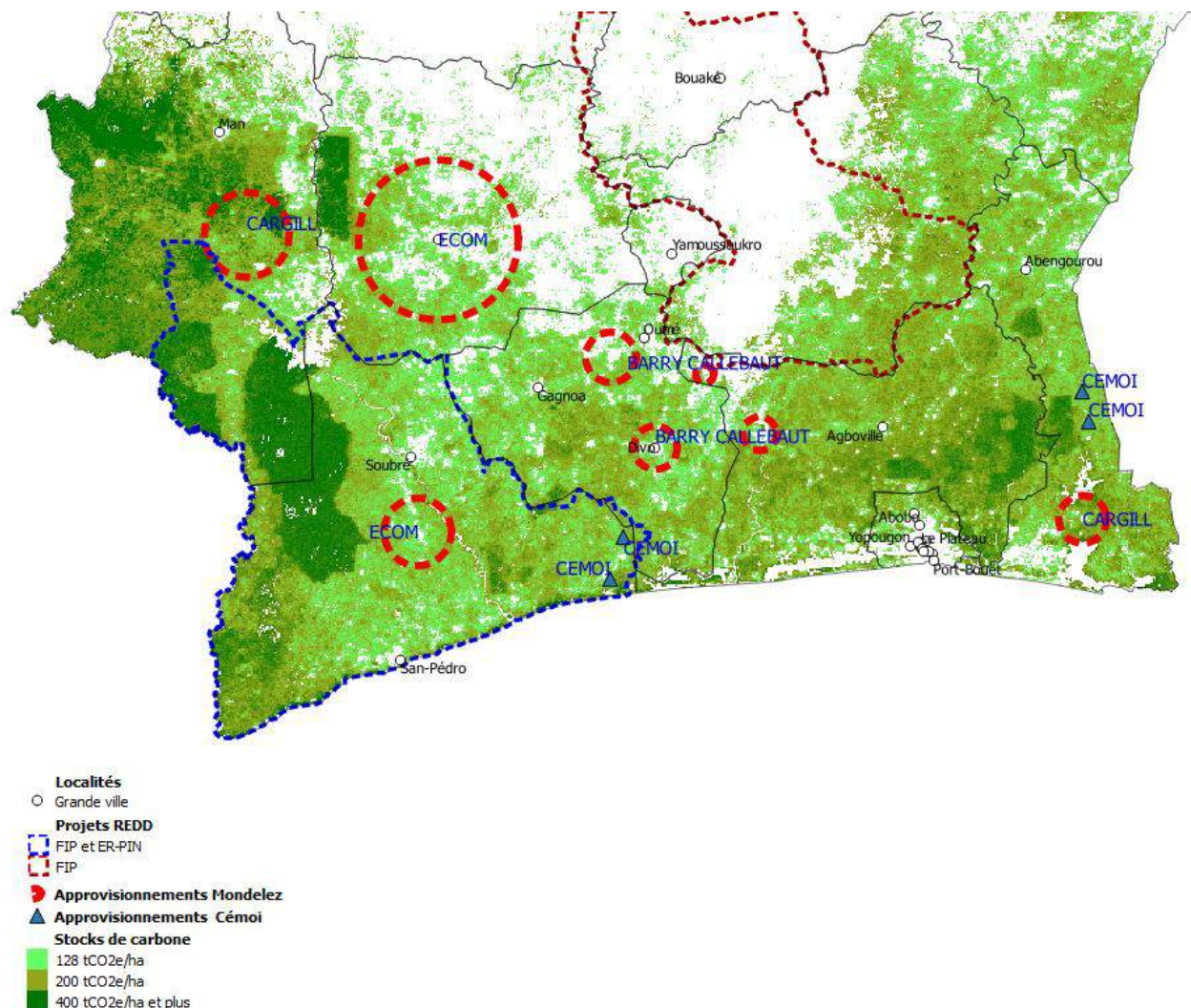
Analyses et suites à donner : Mbalo va soumettre le draft d'accord à Mondelez Europe à ses fournisseurs. La diffusion au MINESUDD et à l'Observateur indépendant sera en parallèle assurée par SalvaTerra. Le plus rapidement possible, une compilation des commentaires reçus sera faite par SalvaTerra afin de produire une nouvelle version. Dans le même temps, Mondelez va envoyer les données concernant les coopératives et les planteurs, afin que les zones pilotes soient identifiées le plus rapidement possible.

Annexe 1 – Agenda de la mission

Planning mission #2 FFCSC								
	Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16	Vendredi 17	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23
08:00		OLAM Andrews BROOKS (Dir durabilité cacao) Julie GREENE (Dir Dvlpmnt Durable) Vrédi						
08:30								
09:00								
09:30				CARGILL Jean-Marie DELON (Responsable durabilité pays) Vrédi	WCF Emm. NORMAND (Directrice) Virginie VERGNES (CdM OI) Yopougon			
10:00		MONDELEZ Ndiaye MBALO (Dir RCI Cocoa Life) Plateau	PALMCI Michel MUKENGE (Resp dévpmnt durable) Adingra EPINZAGNE (Directeur qualité et développement durable)			AFD Valérie REBOUD (CdM Agri/RN) Cocody		MONDELEZ Ndiaye MBALO (Dir RCI Cocoa Life) Plateau
10:30								
11:00				B CALLEBAUT Audrey LAGAUCHE Andres TSCHANNEN Anke MASSARTE (Resp Dvlmt Durable) Vrédi				
11:30								
12:00								
12:30								
13:00								
13:30								
14:00								
14:30		CEMOI Phillipe METRAL (Dir.Cacao Durable) Yopougon		AFD Valérie REBOUD (CdM Agri/RN) Cocody	MONDELEZ Ndiaye MBALO (Dir RCI Cocoa Life) Plateau	AfDB Richard FUSI (Invst Officer) Seliatou KAYODE-ANGLADE (Senior Invst Officer) II Plateaux	PALMCI Adingra EPINZAGNE (DDD) Michel MUKENGE (Resp dévpmnt durable) Francois BERNARD (DG) Camille DURAND (Chargée RSE) Vrédi	Séance de restitution Mission #2 SEP REDD+
15:00								
15:30								
16:00								
16:30				ICRAF Lucien DIBI (Chercheur) Cocody	ICOM Alexis OUOLO Koffi (resp Dvlmt Durable) Vrédi			
17:00			ARIS Jean-Michel LAVOIZARD (DG) Plateau					
17:30								
18:00								
20:00	Hyppolite DIBY - CURAT (Chercheur) Le 331 Cocody Riviera		Jean-Michel LAVOIZARD - ARIS (DG) Giséle DUTHEUIL - AUDACE AFRIQUE (DG) Baie d'Halong Plateau		Francois RUF - CIRAD (Socioéconomiste) Alain KARSENTY - CIRAD (Socioéconomiste) Vincent BELIGNE (Consultant indépendant) JardilLand Cocody	Benoît MERTENS - IRD (Chef projet FFEM GEOPORAFRI) Hôtel Ibis Plateaux		

Annexe 2 – Carte des stocks de C des zones boisées et coopératives pilotes

CARTE I : Stocks de C des forêts et mosaïques de végétation et localisation de coopératives



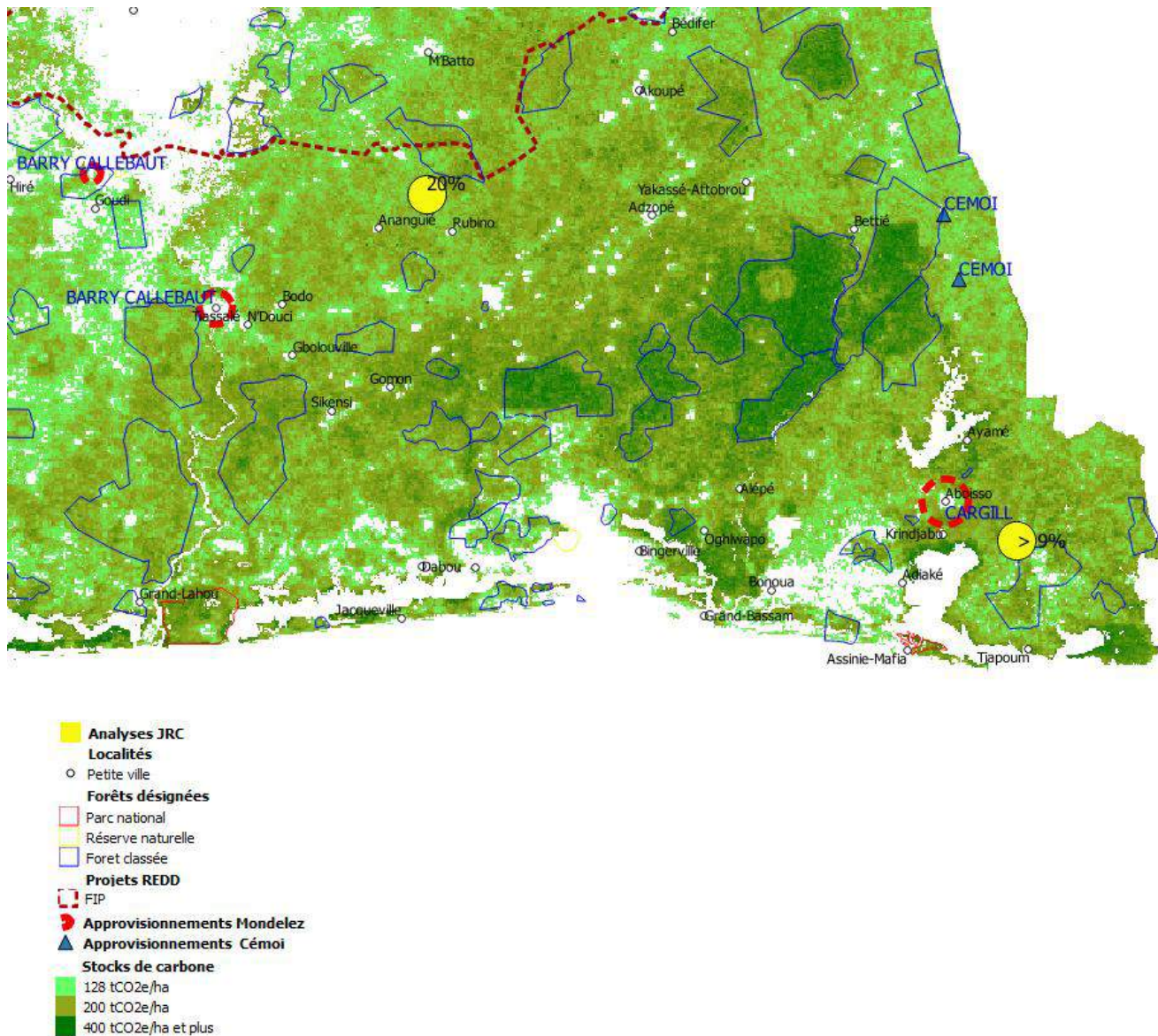
Remarques :

- (i) Données issues de l'étude WHRC (2012)² et du Global Land Cover (2009)³. Ne sont pris en compte que les stocks de C supérieurs à 35tC/ha, soit 128 tCO₂e/ha,
- (ii) D'après la classification GLC 2009, il y a entre 50 et 70% de forêts, terres boisées et prairies dans la classe mosaïque,
- (ii) Les informations transmises pour l'instant par Mondelez ne permettent d'identifier que le chef-lieu de la région dans laquelle se trouvent les coopératives. Les diamètres des cercles rouges sont corrélés au nombre de membre des coopératives du bassin d'appro.

² Cf. http://www.whrc.org/mapping/pantropical/carbon_dataset.html. As part of ongoing projects in the pantropical region, Woods Hole Research Center scientists and their collaborators generated a national level aboveground dataset for tropical countries. Using a combination of co-located field measurements, LiDAR observations and imagery recorded from the Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer (MODIS), WHRC researchers produced national level maps showing the amount and spatial distribution of aboveground carbon.

³ Cf. <http://due.esrin.esa.int/globcover/>. The European Space Agency has produced a new land cover classification map, in collaboration with EEA, FAO, GOF-C-GOLD, IGBP, JRC and UNEP using MERIS satellite imagery. The GlobCover Land Cover product is based on ENVISAT MERIS data at full resolution from January 2005 to June 2006. The legend has about 80 classifications grouped into eight major categories.

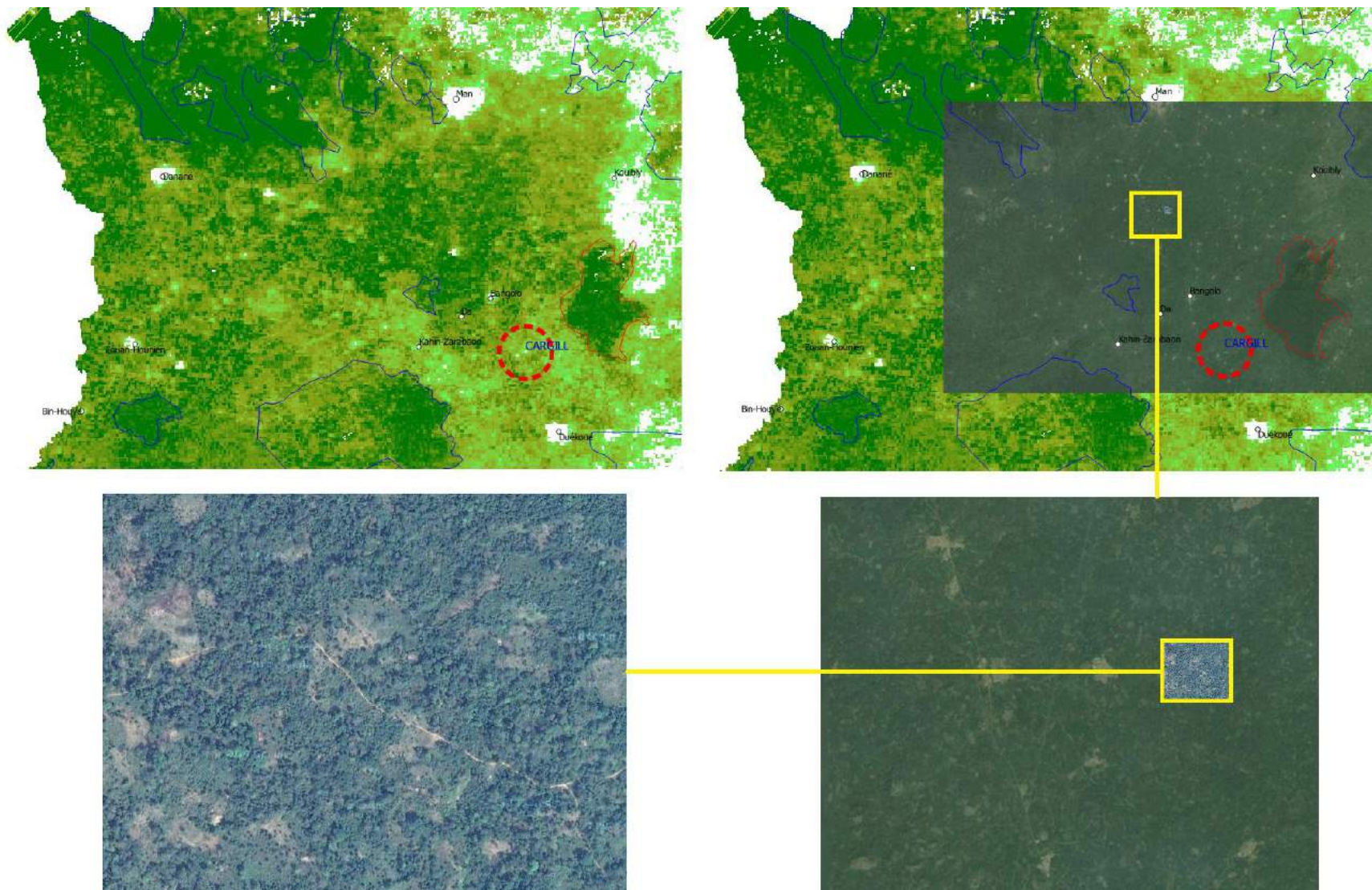
CARTE II : Localisation des analyses du JRC



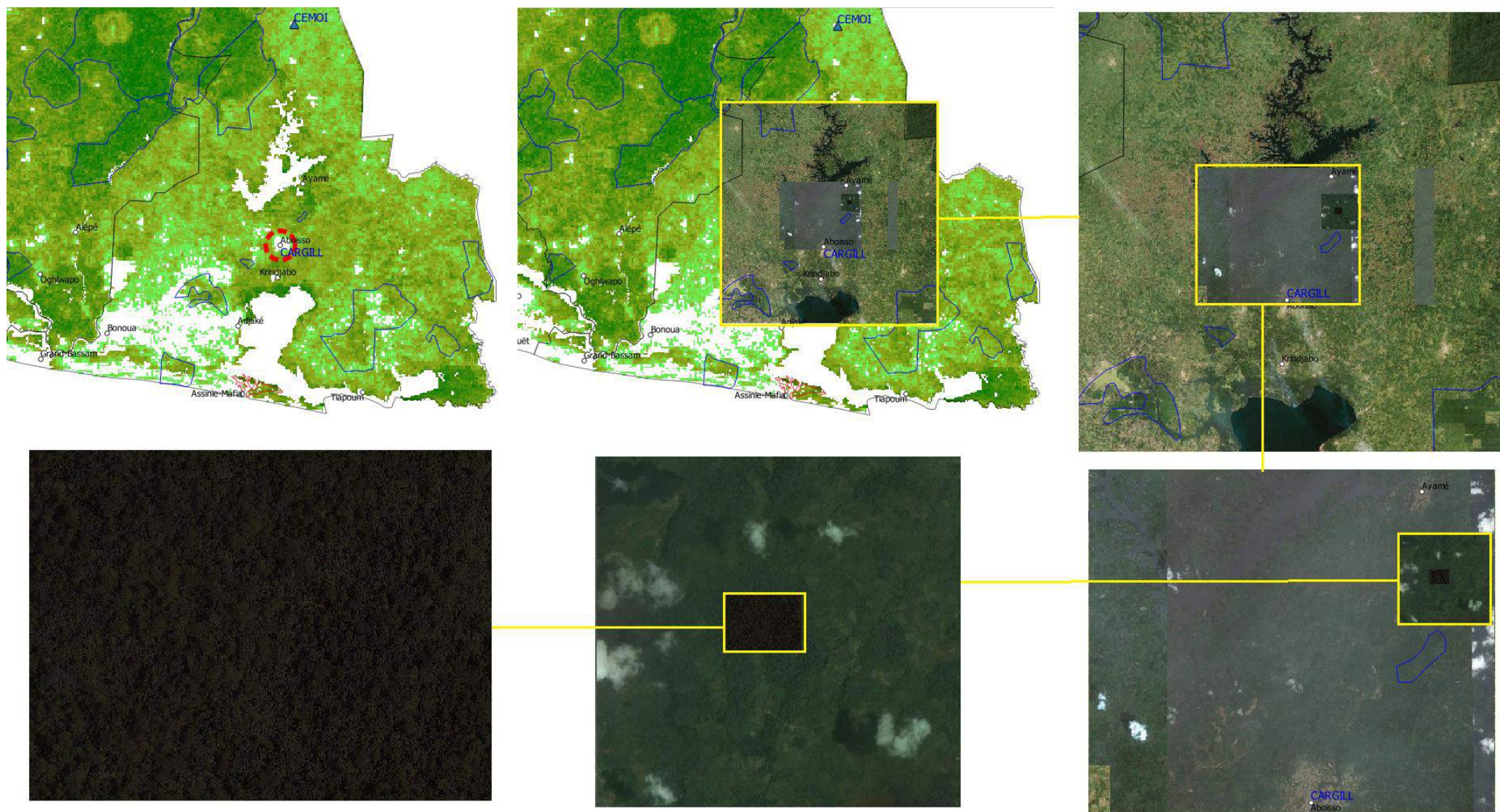
Quelques analyses de couvert forestier ont été faites à partir d'images très haute résolution (RapidEye) par le Centre commun de recherche (CCR ou JRC, Ispra) de la Commission européenne en 2014 dans le cadre du Programme RecareDD. Ci-dessous, on voit que pour deux analyses faites dans le DFR, les taux de couverture forestière sont loin d'être nuls. Il atteint même 20% pour le site le plus au Nord.

CARTE III : Deux exemples de zones à hauts stocks de carbone (HCS, > 35 tC/ha) dans le DFR (zoom avec images Google Earth récentes, 2013 – 2015)

A.



B.



Annexe 3 – Draft d'Accord tripartite - Promotion du cacao 0 déforestation en RCI

Contexte

Avec près de 40 000 ha de forêt disparaissant chaque année⁴, la filière cacao ivoirienne - en tête des exportations agricoles du pays et la plus importante au niveau mondial avec 45% de la production totale - a été identifiée comme stratégique en termes de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire.

En témoignent l'engagement du Chef de l'Etat ivoirien, pris lors du Sommet de haut niveau sur le climat (sept. 2014), d'arriver à produire 100% de cacao 0-déforestation d'ici 2017 et le travail actuellement piloté par le Conseil café cacao (CCC) afin de définir une norme de durabilité pour toute la filière.

Un engagement des agroindustriels de la filière cacao ivoirienne est donc très pertinent, dans le sillage des engagements pris par GAR et WILMAR dès 2011 pour produire de l'huile de palme 0-déforestation⁵, afin de découpler leurs approvisionnements de toute nouvelle déforestation et sécuriser leurs positions commerciales dans un contexte d'accroissement de la demande mondiale pour du cacao durable.

Mondelez et ses fournisseurs [...] et [...], de par leurs programmes respectifs de promotion du cacao durable et de par leur présence importante dans la filière cacao ivoirienne, entendent ouvrir la voie à l'émergence de cacao 0-déforestation ivoirien, en prenant un engagement volontaire, transparent et ambitieux en la matière.

Parties et objectif

Ce présent accord établi pour une durée de cinq ans entre :

- Le Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable (MINESUDD) de la République de Côte d'Ivoire, ci-après désigné « **MINESUDD** » ;
- La société Mondelez et ses fournisseurs [...] et [...], appuyés par un consortium formé du bureau d'études SalvaTerra (chef de file) et d'experts issus du Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), du Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), du Centre universitaire de recherche et d'application en télédétection (CURAT), ci-après désigné « **Opérateurs** » ;
- L'Organisation non-gouvernementale *Wild Chimpanzee Foundation* (WCF), observateur indépendant, ci-après désigné « **Observateur** » ;

Toutes trois désignées collectivement « **Parties** »

visent à définir et mettre en œuvre sur des zones pilotes une filière d'approvisionnement en cacao 0-déforestation et permettre, dès que possible, son déploiement à large échelle, suivant les modalités définies ci-après.

Définition

Dans le cadre du présent accord, le « cacao zéro déforestation » est défini comme un cacao produit dans des zones de culture et, de fait, non produit dans des zones de protection de zones boisées (Cf. Partie 2 de la feuille de route ci-après). La possibilité de dénommer « zéro déforestation » du cacao produit sur des portions de Forêts classées sera étudiée finement au regard du contexte local (notamment en tenant compte du % des surfaces de cacaoyères et du % de cacaoculteurs concernés dans les zones pilotes). Quelle que soit la solution retenue, le présent projet ne devrait pas autoriser la labellisation « 0 déforestation » de cacao produit sur des portions de Forêts classées déboisées après 2011 (arrêt du conflit) et devra nécessairement contribuer à l'arrêt des déboisements et au retrait progressif des cacaoculteurs infiltrés dans ces Forêts classées.

Feuille de route

1. Identification des zones pilotes

- 1.1. Pré-identification des zones pilotes :** elle sera faite en tenant compte (i) des risques de déforestation (sur les Forêts classées, mais aussi les zones boisées du Domaine foncier rural), (ii) de la présence de coopératives de cacaoculteurs chez lesquelles les Opérateurs s'approvisionnent de façon régulière, (iii) des zones d'opération des agroindustriels externes, (iv) de la nécessité d'avoir des zones pilotes suffisamment grandes pour pouvoir observer

⁴ Etude sur les coûts et bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières. SalvaTerra, décembre 2013. Voir www.salvaterra.fr/download/88-rci-fr-etude-couts-benefices-de-redd-en-cote-divoire-1.pdf

⁵ *High Carbon Stock Forest Study Report, Defining and identifying high carbon stock forest areas for possible conservation.* GAR & SMART, juin 2013. Voir http://www.goldenagri.com.sg/sustainable_hcs.php

de façon significative les effets en termes d'évitement de la déforestation, tout en restant de taille maîtrisable pour permettre le déploiement des activités pilotes, (v) de la disponibilité d'images satellite de haute résolution permettant de suivre avec précision les évolutions du couvert forestier, (vi) de la possibilité d'inclure les zones pilotes dans le périmètre d'autres activités existantes ou à venir et visant à lutter contre la déforestation.

Résultat attendu : des zones pilotes sont pré-identifiées

- 1.2. **Identification définitive des zones pilotes** : elle sera faite après compilation du maximum d'information sur les critères précédemment listés (action 1.1), en utilisant notamment un Système d'information géographique (SIG) ad hoc, et l'organisation d'une mission de terrain afin de recueillir le consentement préalable des coopératives potentiellement concernées sur la base d'une information libre et entière, ainsi que les données de terrain manquantes.

Résultat attendu : des zones pilotes sont définitivement identifiées

2. Identification des zones de cultures vs de protection des zones boisées

- 2.1. **Cartographie carbone** : En s'appuyant sur la définition de forêt adoptée par le nouveau Code forestier⁶, une cartographie des différents types d'usage du sol sera faite en utilisant une classification ad hoc. Pour chaque type d'usage du sol identifié, en croisant des données issues de télédétection par satellite et des données issues d'inventaires à pied, on estimera les stocks de biomasse et on les convertira en stocks de carbone.

Résultat attendu : une carte du carbone de la végétation est élaborée

- 2.2. **Identification des zones boisées à haut stock de carbone** : En choisissant d'accord partie une valeur frontière en termes de stock de carbone, on identifiera les zones boisées à haut stock de carbone sur la carte précédemment élaborée

Résultat attendu : une carte des zones boisées à haut stock de carbone est élaborée

- 2.3. **Identification des zones de culture vs de protection des zones boisées** : En superposant sur la carte des zones boisées à haut stock de carbone des cartes de localisation des cacaoyères appartenant aux coopératives cibles, des cartes d'infrastructures (villages, pistes, etc.), d'autres cartes jugées utiles (par ex : zones hydromorphes, corridor écologique, etc.), on délimitera les zones de culture (où pourra être produit le cacao acheté par les Opérateurs) vs les zones de protection des zones boisées (où la production ne sera pas autorisée).

Résultat attendu : une carte des zones de culture vs de protection des zones boisées est élaborée

3. Mise en œuvre d'essais d'itinéraires techniques améliorés, suivi et dissémination

- 3.1. **Identification d'itinéraires techniques améliorés** : Après revue de l'état de l'art en matière d'itinéraires techniques en cacaoculture, un nombre limité d'itinéraires techniques améliorés (visant à favoriser l'accès/disponibilité en éléments minéraux, organiques, à l'eau, au soleil, reposant sur l'amélioration variétale, etc.) sera identifié d'accord partie, en vue de la mise en place d'essais en milieu paysan

Résultat attendu : Quelques itinéraires techniques améliorés sont identifiés en vue de leurs essais

- 3.2. **Définition des modalités de mise en œuvre des essais** : Au regard des ressources techniques, scientifiques et humaines disponibles (disponibilités des agents de terrain des opérateurs, des techniciens et élus des coopératives, de l'éloignement des zones pilotes, de la dispersion des zones d'essai), les conditions de mises en œuvre des essais seront déterminées (taille et nombres des parcelles d'essais vs parcelles témoins, nombre de répétitions, etc.).

Résultat attendu : Les modalités de mise en œuvre des essais sont définies

- 3.3. **Définition des indicateurs technico-économiques** : Un nombre limité d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Réalistes et situés dans le Temps) sera défini afin de mesurer les performances technico-économiques des parcelles d'essai vs parcelles témoins (par ex : coûts des intrants, temps de travail, rendements, taux de matière organique, etc.). Le suivi des indicateurs technico-économiques sera donc très localisé et ne couvrira que les parcelles témoins et parcelles tests incluses dans les zones pilotes.

Résultat attendu : Les indicateurs de suivi technico-économique des essais sont définis

- 3.4. **Suivi des indicateurs technico-économiques** : Les indicateurs définis précédemment seront régulièrement suivis (pour les parcelles d'essais et les parcelles témoins), selon des fréquences et des modalités (auto-

⁶ Nouveau Code Forestier. Gouvernement de Côte d'Ivoire, Juillet 2014. Voir http://www.eauxetforets.gouv.ci/images/stories/2015/cicg/Code_forestier_ivoirien.pdf

rapportage par les planteurs et/ou coopératives, suivi par les agents de terrain des Opérateurs, autre) à définir d'accord partie, et permettront de comparer les comptes d'exploitation.

Résultat attendu : Les indicateurs technico-économiques relatifs aux essais sont régulièrement suivis

3.5. Dissémination des-itinéraires techniques améliorés : Dès que de premiers résultats probants seront mis en évidence par les essais, les itinéraires techniques améliorés seront disséminés à l'échelle des zones pilotes, via les coopératives de producteurs impliqués et avec l'appui des agents de terrain des Opérateurs.

Résultat attendu : Les itinéraires techniques améliorés sont disséminés à l'échelle des zones pilotes

4. Mise en œuvre du suivi environnemental

2.18. Définition des indicateurs environnementaux : L'évolution des stocks de carbone forestier sera suivie par le biais d'inventaires à pied annuels sur des points d'un échantillonnage stratifié et par le biais d'une cartographie complète à partir d'image satellite à la fin des cinq ans du projet pilote. Au-delà des stocks de carbone forestier, un nombre limité d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Réalistes et situés dans le Temps) sera défini afin de suivre d'autres indicateurs environnementaux (par ex : texture/composition des sols, richesses en biodiversité, etc.). Le suivi des indicateurs environnementaux sera donc plus large que celui des indicateurs socio-économiques et couvrira toute la zone pilote.

Résultat attendu : Les indicateurs de suivi environnemental sont définis

2.19. Suivi des indicateurs environnementaux : Les indicateurs définis précédemment seront régulièrement suivis (sur l'ensemble de la zone pilote), selon des fréquences et des modalités (auto-rapportage par les planteurs et/ou coopératives, suivi par les agents de terrain des Opérateurs, télédétection satellite) à définir d'accord partie, et permettront de comparer l'évolution dans le temps (situation année après année par rapport à l'année de démarrage du projet pilote) et dans l'espace (situation de l'environnement – carbone forestier, ressource en eau, biodiversité, etc. dans les zones pilotes vs en dehors – le Gouvernement prévoyant de mettre en place un Système national de suivi des terres).

Résultat attendu : Les indicateurs environnementaux relatifs aux zones pilotes sont régulièrement suivis

5. Mise en œuvre d'un système de traçabilité robuste et transparent

2.20. Définition du système de traçabilité : Sur la base des systèmes propres mis en place par les Opérateurs et les coopératives de producteurs, un système de traçabilité ad hoc sera mis en place afin de suivre du mieux possible les flux de cacao 0 déforestation depuis la parcelle jusqu'aux Opérateurs. La mise en œuvre de cette action représente un vrai défi, car les producteurs et les coopératives vendent généralement à plusieurs agents, les volumes produits sont souvent mal connus (étalement de la récolte), etc. Des solutions innovantes et pragmatiques devront donc être identifiées pour mettre en œuvre cette action.

Résultat attendu : Un système de traçabilité robuste et transparent est en place

2.21. Contrôle régulier par un Observateur indépendant : L'Observateur, reconnu et crédible au niveau national et international, aura accès illimité à tous les documents, bases de données (notamment pour la traçabilité), aux zones pilotes, etc. et produira des rapports réguliers (semestriels ou annuels) afin d'attester de la réalité des efforts fournis et des résultats obtenus

Résultat attendu : L'Observateur analyse les actions mises en œuvre et publie des rapports réguliers sur le projet pilote

2.22. Communication sur les actions et résultats du projet pilote : Les Opérateurs, en accord avec le MINESUDD et l'Observateur, produiront des rapports grands publics (ou directement via un portail internet dédié et dynamique) et des communiqués de presse afin de communiquer sur les actions mises en œuvre, mais aussi entraîner les autres Opérateurs ivoiriens de la filière cacao dans leur sillage et jumeler les efforts des Opérateurs avec ceux du CCC.

Résultat attendu : Des rapports et communiqués sont régulièrement publiés sur le projet pilote

Ressources

Les 18 premiers mois des cinq ans du projet sont actuellement cofinancés par l'Institut européen de la forêt (EFI). L'entreprise Mondelez et ses fournisseurs [...] et [...] s'engagent à contribuer à cette première phase du projet en mobilisant un nombre suffisant d'agents de terrain (nombre qui sera fixé d'accord partie, en fonction de la taille des zones pilotes et du nombre de producteurs et coopératives couverts) afin de mener les actions opérationnelles ponctuelles (inventaires forestiers, mise en place des essais) et régulières (suivi des producteurs). Mondelez s'engage également à apporter au moins 30% du cofinancement apporté par EFI (170 000 €), afin de mettre en œuvre les appuis des 18 premiers mois. Les Parties essaieront collectivement de mobiliser d'autres cofinancements additionnels (Paiements pour services environnementaux - PSE, subventions du mécanisme déforestation évitée – REDD+, autre) afin de renforcer cette première phase du projet pilote et de permettre la continuité des actions après cette première phase.

Calendrier

Le calendrier ci-dessous ne porte que sur les 18 premiers mois des cinq ans du projet, seule cette première phase étant actuellement cofinancée. Le calendrier est à ce stade indicatif et sera régulièrement revu au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions (au minimum chaque deux mois).

ACTIONS		CALENDRIER																		
		#	Intitulé	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16
1 Identification de la zone pilote																				
1.1	Pré-identification de la zone pilote																			
1.2	Identification définitive de la zone pilote																			
2 Identification des zones de cultures vs de protection des forêts																				
2.1	Cartographie carbone																			
2.2	Identification des forêts à haut stock de carbone																			
2.3	Identification des zones de culture vs de protection des forêts																			
3 Mise en œuvre d'essais d'itinéraires techniques améliorés et dissémination																				
3.1	Identification d'itinéraires techniques améliorés																			
3.2	Définition des modalités de mise en œuvre des essais																			
3.3	Définition des indicateurs technico-économiques																			
3.4	Suivi des indicateurs technico-économiques																			
3.5	Dissémination des itinéraires techniques améliorés																			
4 Mise en œuvre du suivi environnemental																				
4.1	Définition des indicateurs environnementaux																			
4.2	Suivi des indicateurs environnementaux																			
5 Mise en œuvre d'un système de traçabilité robuste et transparent																				
5.1	Définition du système de traçabilité																			
5.2	Contrôle régulier par un Observateur indépendant																			
5.3	Communication sur les actions et résultats du projet pilote																			

Révision – Litige - Dénonciation

Les termes de l'accord seront actualisés en tant que de besoin, suivant le développement des actions, a minima chaque deux mois par un Comité de pilotage réunissant des représentants de toutes les Parties. En cas de litige, les Parties chercheront une solution amiable et, à défaut, s'adresseront aux tribunaux compétents du pays. L'Accord peut être dénoncé par une Partie moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Abidjan, le / /2015

NOM Prénom
Position
MINESUDD

NOM Prénom
Position
Mondelez

NOM Prénom
Position
[Fournisseur X]

NOM Prénom
Position
[Fournisseur Y]

NOM Prénom
Position
WCF

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Avril 2015



SalvaTerra SAS

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tel: +33 (0)6 66 49 95 31

Email: info@salvaterra.fr

Web: www.salvaterra.fr

